PLANIS

SIEGE

210, rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50 000 SAINT LO
Tel 02 33 75 62 40
Fax 02 33 75 62 47
contact@planis.fr

CALVADOS

Technopôle Citis
4, avenue de Tsukuba
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tel - 02. 31.53.73.73
Fax- 02.31.53.77.59
agence14@planis.fr

www.planis.fr

Communauté de Communes de Bayeux

Charte intercommunale

Juin 2012

Synthèse
et « boîte à outils »

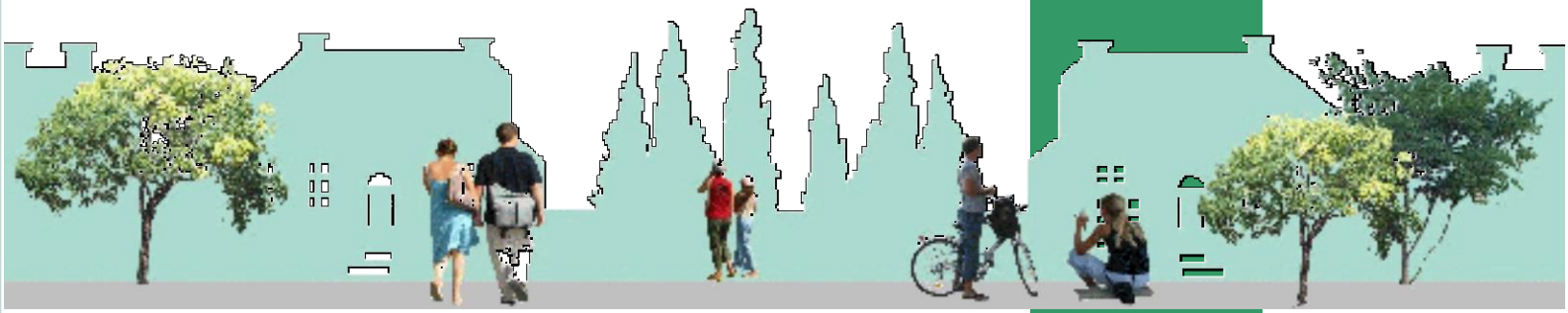

Sommaire

Une Charte de territoire pour Bayeux Intercom

Préambule p. 2 – 7

I. Synthèse du diagnostic de territoire p. 8 – 14

Structure p. 9
Desserte p. 10
Economie p. 11
Tourisme et patrimoine p.12
Démographie p.13
Habitat p.14

II. Du diagnostic aux enjeux du territoire p. 15 – 18

Les enjeux perçus suite aux groupes de réflexion p.16
Quelles ambitions pour le territoire ? p.17
Une nécessaire politique de développement global p.18

III. Des enjeux aux Orientations p. 19 - 39

Les principales orientations pour le territoire p.20
Une nécessité de développer une politique des pôles p.21, 22

Axe I : Proposer une offre immobilière attractive, permettant de maintenir et accueillir de nouveaux habitants p.23 - 26

Axe II : Conforter la place de Bayeux Intercom dans le tissu économique régional, voire national p.27 - 30

Axe III : Structurer le territoire en y affirmant et reliant les pôles de vie p.31 - 35

Axe IV : Préserver l'identité du territoire p.36 - 39

IV. Références et boîte à outils p. 40 - 90

La boîte à outils présente un ensemble non exhaustif d'instruments pouvant potentiellement permettre le développement de la Communauté de Communes de Bayeux. Ces outils sont regroupés par fiches-références et illustrés par des exemples.

La composition de la boîte à outils p.41

Une Charte de Territoire pour Bayeux Intercom

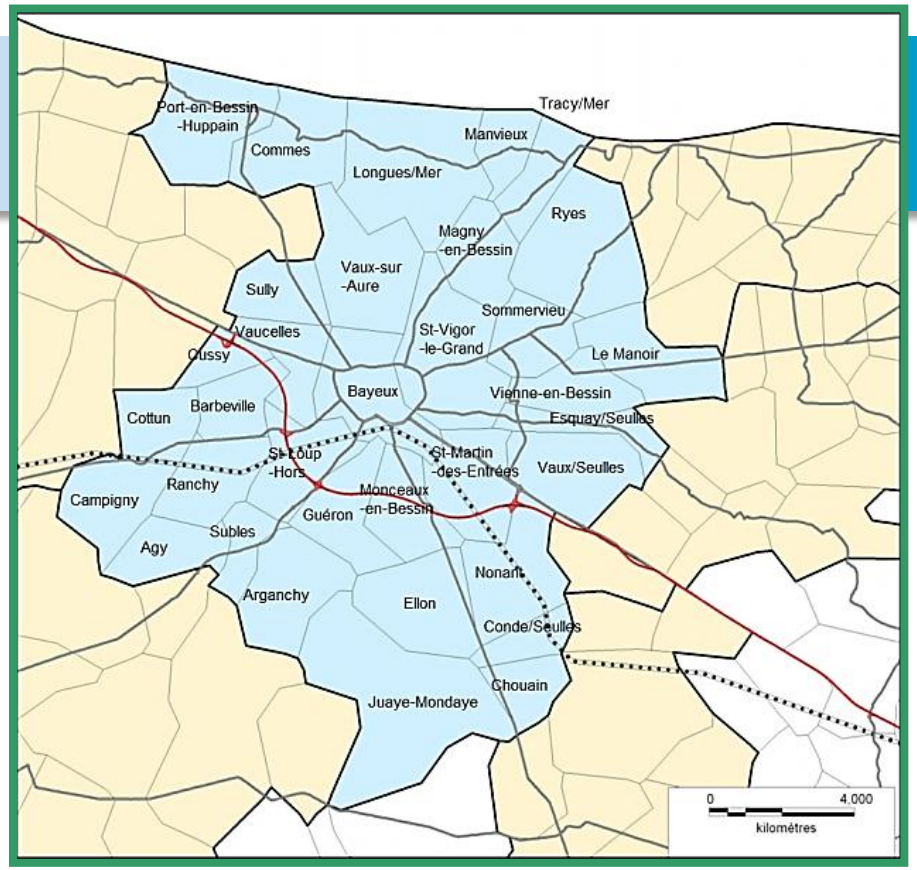

- Bayeux Intercom est un Etablissement Public de coopération intercommunal créé en 1993.
- L'intercommunalité associe 34 communes (soit plus de 28 000 habitants).
- La collectivité a souhaité mettre en place une charte de développement de la Communauté de communes pour une évolution harmonieuse et dynamique du territoire.

Code général des collectivités territoriales
CHAPITRE III : Charte intercommunale de développement et d'aménagement
Version en vigueur au 15 juin 2012 - Article L5223-1

Les communes peuvent élaborer et approuver des chartes intercommunales de développement et d'aménagement qui définissent les perspectives à moyen terme de leur développement économique, social et culturel, déterminent les programmes d'action correspondants, précisent les conditions d'organisation et de fonctionnement des équipements et services publics.

Cliquez !

S

O

Les principaux objectifs de la Charte

- **Formaliser un projet de territoire sous la forme d'un document cadre**

- **Définir la stratégie des élus en matière de développement (logement, urbanisme, économie, équipements,…)**

- **Concrétiser les ambitions du SCOT du Bessin en déclinant localement ses orientations**

- **Capitaliser le travail engagé par la Communauté sur la prise en compte des problématiques des communes**

- **Fédérer les élus des communes membres de Bayeux Intercom autour d'une dynamique et d'un projet partagé**

Une démarche en trois principales phases :

1	Diagnostic prospectif mise en évidence des enjeux	Juin à octobre 2011
2	Définition d'une stratégie de développement et d'orientations d'aménagement (Groupes de réflexion)	Octobre à janvier / février 2012
3	Elaboration de fiches actions et d'une « boîte à outils »	Mars à mai 2012

Cliquez !
S
O

Le diagnostic, la première étape vers un projet commun

Pourquoi un diagnostic ?

Le diagnostic permet d'établir un état des lieux du territoire à partir de documents provenant de différentes sources. Le recoupement de ces informations permet d'être le plus objectif possible et, par la suite de pointer les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités, pour dégager les enjeux du territoire. C'est une étape fondamentale à l'élaboration de tout document stratégique.

❑ La période d'élaboration du diagnostic

Le diagnostic est la première phase de travail pour la Charte intercommunale de Bayeux Intercom. Il a été élaboré entre les mois de juin et octobre 2011.

❑ La synthèse du diagnostic

Le diagnostic présenté dans ce document est simplifié. Il reprend les éléments les plus caractéristiques du territoire. Le diagnostic intégral demeure disponible à la Communauté de communes.

❑ Les sources du diagnostic

La synthèse du diagnostic synthétique a été élaboré à partir :

- du diagnostic général de Bayeux Intercom
- des constats partagés par les groupes de réflexion
- des diverses études réalisées en rapport avec le territoire intercommunal (SCOT, études universitaires, CNRS, Etc.)

Une concertation indispensable à l'élaboration de la charte de Bayeux Intercom

❑ La concertation :

- Elle consiste à consulter les parties prenantes du territoire, de recueillir les points de vue, le ressenti, les expériences et les idées de chacun afin de prendre des décisions communes pour le territoire.

- Elle s'est organisée sous forme de groupes de réflexion thématiques. Les sessions de débat ont eu lieu entre novembre et décembre 2011. Au total, plus de 60 personnes ont participé et ont abordé l'intégralité des problématiques concernant le territoire.

❑ Les groupes de réflexion :

Vers …

- un développement du territoire fondé sur la proximité et l'accessibilité ?
- un développement économique davantage orienté et soucieux de son image ?
- un développement valorisant les patrimoines et le cadre de vie ?
- un développement de l'habitat, raisonné et cohérent, ainsi que des espaces urbanisés ?

Cliquez !
S
O

Des orientations et des outils pour les mettre en place

❑ L'élaboration des orientations

A la suite des groupes de réflexion, le bureau d'étude a travaillé à la définition d'orientations, avec le comité technique puis avec le comité de pilotage, dans la perspective d'un projet cohérent et favorable à tous.

Les orientations ont été présentées aux maires des communes de Bayeux Intercom en juin 2012.

❑ La création d'une boîte à outils

Parallèlement et complémentairement aux orientations, des **fiches-références** ont été élaborées.

Elles visent à proposer des outils ou montrer des exemples de réalisations qui pourraient être initiées par les collectivités, dans la perspective de tendre vers les objectifs souhaités pour le territoire.

I. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Cliquez !

S

O

Structure

- **Une Communauté** de 34 communes (28 096 habitants) **s'organisant autour** :
  - **De l'agglomération de Bayeux**, pôle principal du Bessin et constituant la 4ème ville du Département.
  - **De Port-en-Bessin-Huppain**, pôle intermédiaire, en façade littorale,

dont l'attractivité en termes d'emploi, d'équipements, services, s'étend au-delà des frontières de la Communauté de communes.

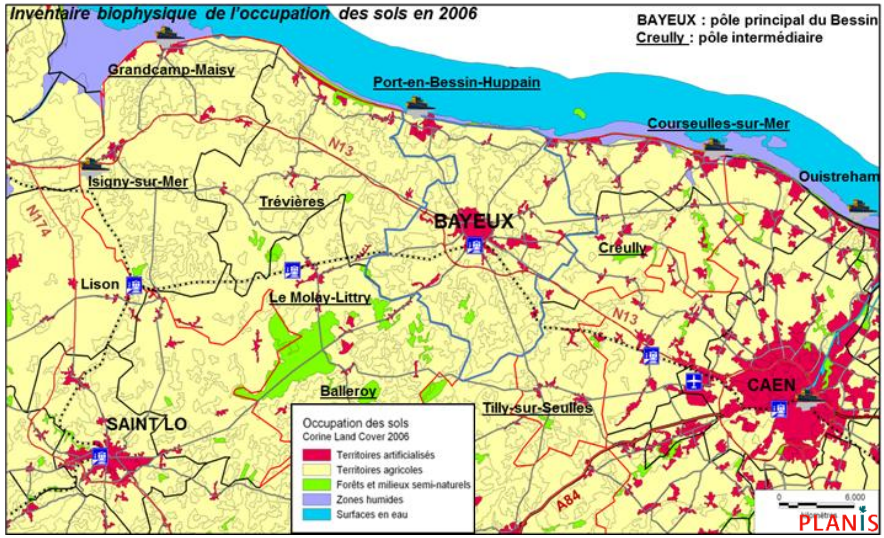

- **De nombreuses petites communes**, avec quasiment la moitié des collectivités sans équipement, et **une moindre offre de services au sud et à l'ouest de la Communauté de communes.**

Cliquez !

S

O

Desserte

- **Un territoire bien desservi sur les plans routier** (principalement axe Est-Ouest) **et ferroviaire**, qui le place à une vingtaine de minutes de l'agglomération caennaise.

- **De nombreux échanges avec les territoires voisins**, pour accéder aux zones d'emplois, aux équipements, services et loisirs.

- L'utilisation de **solutions alternatives à la voiture individuelle** (train, bus, co-voiturage, vélo,…) reste timide malgré un intérêt grandissant de la part de la population ***(+ 22 % de passagers pour la gare de Bayeux entre 2007 et 2008)***

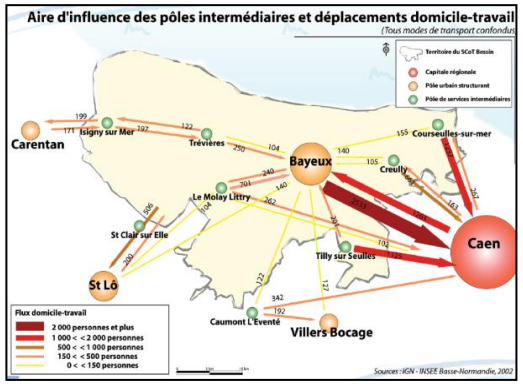

Selon l'étude Ménages et Déplacement du Calvados « le volume le plus important de flux entre pôles urbains se trouve entre Bayeux et Caen avec un peu plus de 9000 déplacements quotidiens (deux sens cumulés) ».

Cliquez !
S
O

Economie

- **Une activité économique davantage orientée vers les commerces, les services** (notamment de santé), **l'hébergement et la restauration**. Les secteurs industriels et agricoles occupent moins de 20% des emplois locaux et diminuent, tout comme à l'échelle départementale et nationale.

- **Un développement** économique **s'effectuant principalement à l'est** de l'agglomération bayeusaine.

- Un **faible développement de l'emploi** comparativement au département ***(+4,6% entre 1999 et 2008 contre + 12%),*** **malgré des potentialités d'accueil**.

- Un **manque de coordination** des acteurs et des activités économiques.

- **Peu d'offre de formation locale**. Un problème important de **chômage des jeunes** lié au manque de formation.

- **Des filières économiques spécifiques** représentant un potentiel de développement pour le territoire (pêche, plaisance, agroalimentaire, activités autour du tourisme…).

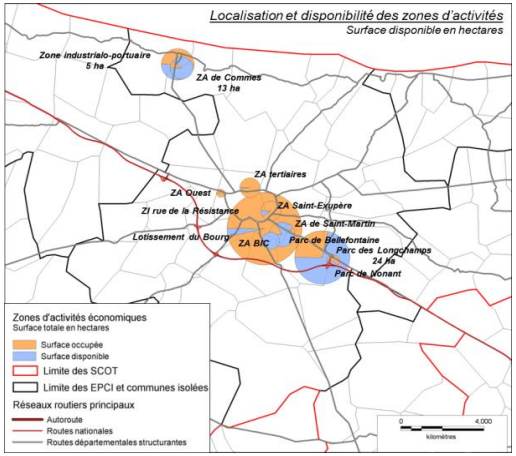

Indicateur de concentration d'emploi en 2008 : Bayeux intercom : 114,5 ; Calvados : 99,4

Cliquez !
S
O

Tourisme et patrimoine

- **Un secteur touristique bénéficiant d'une renommée internationale avec une notoriété croissante de Bayeux grâce à l'organisation de divers évènements** : prix des correspondants de guerre, festival du cirque,…

- **Une fréquentation touristique qui s'étale sur l'année, mais qui peine à se diffuser à l'ensemble de la Communauté**.

- **Un patrimoine bâti remarquable**, inséré dans **un cadre agricole prédominant**, caractéristique de l'**identité du Bessin**.

Démographie

Une démographie en perte de vitesse avec :

- Une **diminution du nombre d'habitants notamment sur les pôles principaux ainsi qu'à l'ouest de la Communauté** (alors que les moyennes départementales et régionales sont à la hausse).

- Un **vieillissement notable de la population**, qui s'explique principalement par une **installation des jeunes en dehors** des frontières **de l'intercommunalité**.

- **Des ménages de plus en plus nombreux et petits** (***Bayeux Intercom comptait 12 119 ménages en 2008, soit près de 1000 ménages supplémentaires par rapport à 1999, alors que la population s'est réduite de 250 habitants…)***

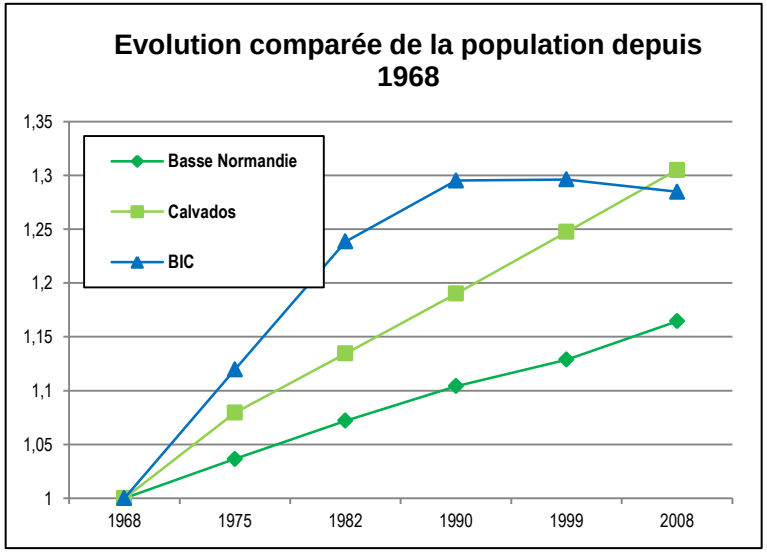

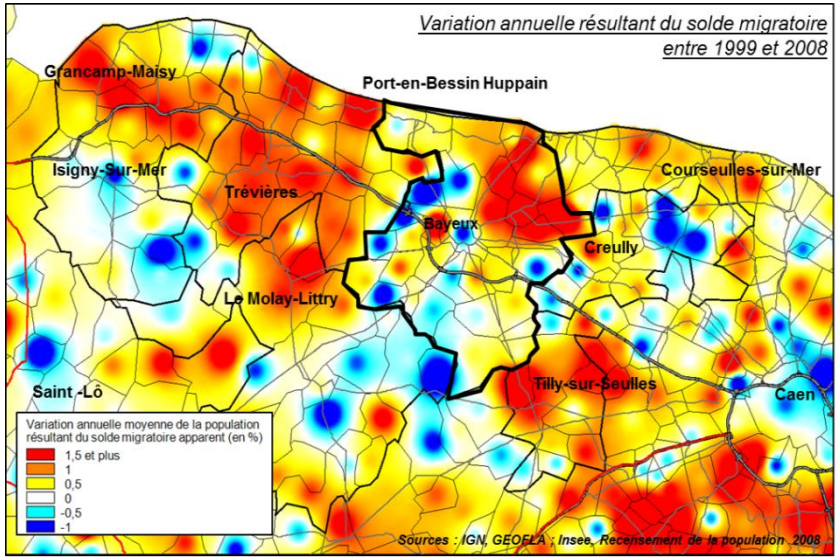

Habitat

- **Une activité à la construction** conséquente au milieu des années 2000 et relativement diffuse, **ayant contribué à une forte consommation de l'espace** ***(108 ha de SAU consommés pour de l'habitat en 8 ans selon les données de la SAFER).***
  Entre 2001 et 2009, 200 logements par an ont été commencés (données Sitadel).
  Pour atteindre l'objectif du SCOT à l'horizon 2020 (1,1% de croissance annuelle de population), en tenant compte de la poursuite de la diminution de la taille des ménages, il faudra produire 234 résidences principales supplémentaires par an.

- **Une offre immobilière tournée de manière quasi-exclusive vers le terrain à bâtir,** impliquant la mise en œuvre d'un mono-produit, le pavillon individuel, et d'une certaine **standardisation des formes** et **banalisation de l'architecture**.

- **Une faible part de logements locatifs** (**en dehors de Bayeux, Port-en-Bessin, St-Vigor-le-Grand**, qui concentre 90% du parc), qui limite le renouvellement nécessaire au maintien des équipements, en particulier des écoles.

- **Un patrimoine bâti ancien**, souvent énergivore et moins adapté aux attentes d'aujourd'hui (disposition des pièces, ouvertures, stationnement,…), **connaissant de la vacance** ; une problématique majeure pour le centre-ville de Bayeux.

- **Une ville où le foncier mobilisable devient rare**, et dont le développement devra être pensé à l'échelle intercommunale.

Cliquez !
S
O

II. DU DIAGNOSTIC…
… AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Cliquez !

S

O

Les enjeux perçus suite aux groupes de réflexion

- **L'accessibilité aux lieux d'emplois, de services, d'équipements,… constitue un élément important pour le fonctionnement du territoire, aussi bien pour les habitants et les touristes que les entreprises.**

- **La mise en réseau d'activités en lien avec les spécificités du territoire (tourisme, plaisance, journalisme…) et/ou complémentaires à celle de l'agglomération caennaise apparaissent comme des vecteurs au dynamisme local.**

- **Un soucis de conserver les jeunes et de leur offrir des perspectives.**

- **Une aspiration à l'accueil de familles par les différentes communes, parfois en désaccord avec les grands principes de l'urbanisme (gestion économe des sols, équilibre…).**

- **Des atouts patrimoniaux à préserver et à mieux valoriser, dans la perspective du maintien du caractère identitaire du territoire et d'une diffusion de la fréquentation touristique.**

Cliquez !
S
O

Quelles ambitions pour le territoire ?

- **Etre ou ne pas être que la banlieue résidentielle de Caen ?**

- **Développer une autre image que celle d'un territoire à vocation touristique ? Le tourisme doit-il être le moteur principal de l'économie locale ?**

- **Quel visage du territoire offrir en termes d'urbanisme ?** (hétérogène, harmonieux, traditionnel-identitaire, novateur)

- **Quelle structuration du territoire dans la perspective d'un développement harmonieux dans lequel chaque commune trouve sa place ? Quelle(s) solidarité(s) entre Bayeux et les autres communes de la Communauté?**

- **Conforter l'attrait du territoire pour les jeunes ménages ?**

Cliquez !
S
O

Une nécessaire politique de développement global

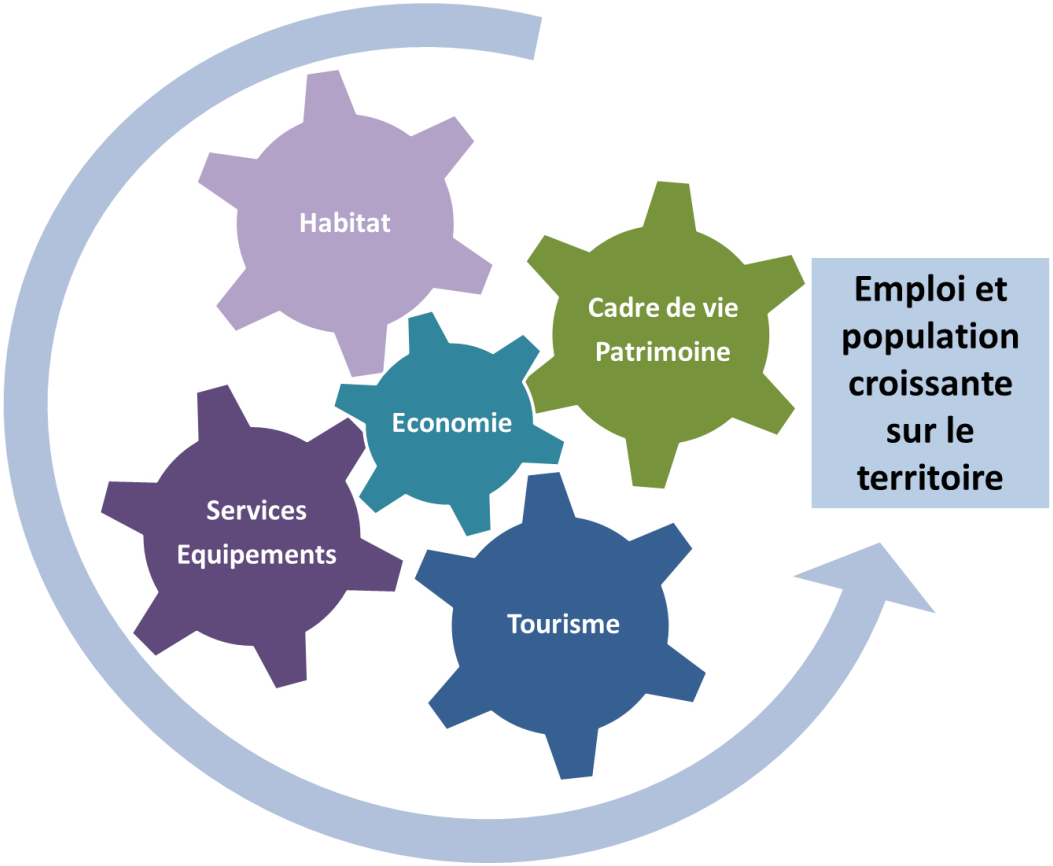

Le développement de l'emploi et le maintien, voire l'accroissement, de population souhaités par les élus nécessitent une politique d'interventions s'articulant autour de différents domaines complémentaires.

Cliquez !
S
O

III. DES ENJEUX…
… AUX ORIENTATIONS POUR LE TERRITOIRE

Cliquez !

S

O

UNE NECESSITE DE DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE PÔLES

I PROPOSER UNE OFFRE IMMOBILIERE ATTRACTIVE, PERMETTANT DE MAINTENIR ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

1. Diversifier l'offre en réponse aux différentes étapes du parcours résidentiel, notamment autour des pôles
2. Proposer un habitat de qualité
3. Maîtriser le foncier

II CONFORTER LA PLACE DE BAYEUX INTERCOM DANS LE TISSU ECONOMIQUE REGIONAL, VOIRE NATIONAL

1. Mettre en place un développement économique concerté et complémentaire entre les pôles
2. Mieux valoriser les filières spécifiques et affirmer la vocation économique du territoire
3. Développer des formations et des activités en lien avec les spécificités économiques et identitaires du territoire

III STRUCTURER LE TERRITOIRE EN Y AFFIRMANT ET RELIANT LES PÔLES DE VIE

1. Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité en cohérence avec la politique de l'habitat
2. Relier et sécuriser l'accès aux équipements de proximité en privilégiant les déplacements doux
3. Poursuivre l'aménagement et la sécurisation des principaux axes
4. Développer l'intermodalité

IV PRESERVER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

1. Veiller à un urbanisme respectueux de l'identité locale
2. Reconquérir le patrimoine bâti ancien, principalement dans les cœurs de bourg
3. Préserver un cadre de vie agréable et identitaire

Cliquez
S
O

Une nécessité de développer une politique de pôles

Une politique de pôles est nécessaire pour :

- **coordonner les politiques économiques, d'habitat et de services,**
- **développer des projets complémentaires et non concurrents.**

Ainsi, des pôles relais peuvent être déterminés à l'échelle de Bayeux Intercom en fonction de la présence d'équipements et de services.

Le pôle principal de Bayeux, le pôle intermédiaire de Port-en-Bessin-Huppain ainsi que les pôles relais maillent le territoire et renforcent sa cohérence.

A l'avenir, il conviendrait que tous les habitants de la Communauté puissent disposer d'équipements de proximité à une dizaine de minutes…

Cliquez !

S

O

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE PÔLES SUR BAYEUX INTERCOM

- **Les pôles principaux**

Pôle principal

Agglomération de Bayeux : Bayeux, St-Vigor-le-Grand, St-Martin-des-Entrées, Monceaux en Bessin, St-Loup-hors, Vaucelles

Pôle intermédiaire

Port-en-Bessin-Huppain

- **Les pôles relais**

Pôles de proximité

Présence d'écoles et de commerces de proximité

Pôles d'appui

Présence d'écoles et d'équipements

Zones urbanisées (Source : Corine Land

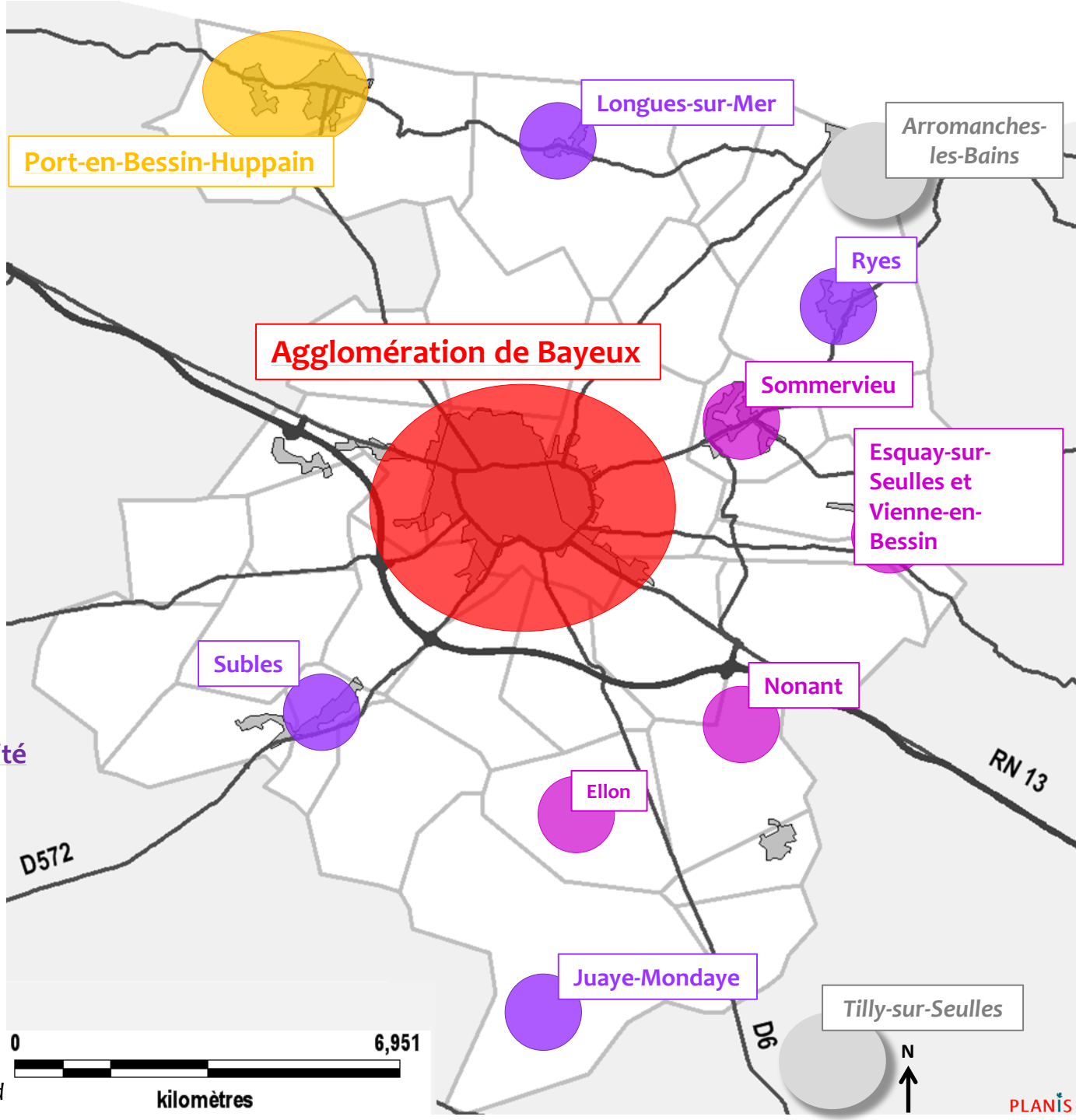

Axe I.

PROPOSER UNE OFFRE IMMOBILIERE ATTRACTIVE, PERMETTANT DE MAINTENIR ET D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

3. MAÎTRISER LE FONCIER

1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

L'analyse a montré que pour atteindre les objectifs de population retenus par le SCOT, il faut produire 234 logements par an en moyenne. Ces logements peuvent être obtenus soit par « recyclage » de bâtis anciens, soit par la construction de bâtiments neufs.

- **Adapter les objectifs de production de logements à la politique de pôles proposée**, c'est-à-dire privilégier la construction à proximité des commerces, services et équipements dans un but de renforcer la dynamique de chaque niveau de pôle et par voie de conséquence l'attractivité de l'ensemble du territoire. Faire en sorte que chaque habitant du territoire, quelque soit sa localisation soit à proximité d'un niveau de service suffisant.

- **Mettre en place une production de logements diversifiés** sortant du mono produit pavillonnaire pour beaucoup de communes, avec une complémentarité des programmes à l'échelle intercommunale.

- **Diversifier l'offre de façon plus homogène sur l'ensemble du territoire intercommunal** : meilleure répartition de l'offre locative, des différents types et tailles de logement. Développer les programmes mixtes et intergénérationnels, en direction des actifs qui pourraient s'installer.

LES OUTILS
Les programmes communaux de rénovation
L'OPAH
Le programme d'habitat qualitatif
Aide à la décision pour les réseaux

2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

L'attractivité d'un territoire est souvent liée à la qualité et au coût de son parc immobilier. Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, la qualité thermique des bâtiments deviendra prépondérante.

- **Viser la rénovation du parc de logements anciens,** notamment dans les centres-villes et les bourgs ruraux , afin de l'adapter aux besoins des ménages (qualité des logements, qualité thermique, coût des loyers…).

- **Développer des programmes de construction qualitatifs et identitaires du territoire** (sortir du lotissement « basique », nécessité d'une réflexion de création de quartiers en amont des projets)…

- **Veiller à la capacité des réseaux** : outre de s'assurer de la suffisance des réseaux, du coût acceptable de leur renforcement éventuel, les problématiques d'assainissement et d'incidences sur le milieu naturel devront particulièrement être pris en considération.

Cliquez !
S
O

LES OUTILS
Développer des partenariats (EPF)
La stratégie foncière
Les Orientations d'Aménagement
Les ZAC et les ZAD

3. MAÎTRISER LE FONCIER

Une politique de l'habitat équilibrée et dynamique passe nécessairement par une maîtrise de l'utilisation du sol. Il s'agit d'aider les collectivités à disposer du foncier nécessaire à la mise en œuvre de leurs projets de développement mais aussi à mieux encadrer les constructions privées. Une attention particulière devra être portée à l'utilisation du foncier à proximité des équipements.

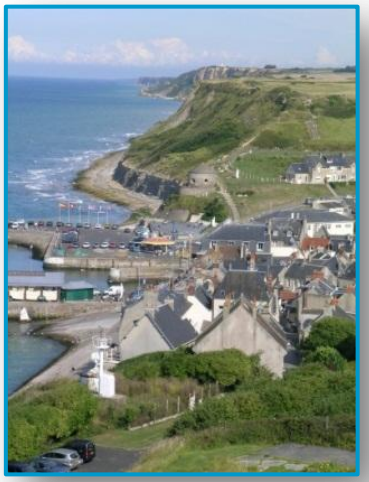

➢ **Mettre en place une politique d'actions foncières**, en utilisant :

- les partenariats possibles,
- les outils qu'offrent les procédures réglementaires d'aménagement.

Cliquez !
S
O

Axe II.

CONFORTER LA PLACE DE BAYEUX INTERCOM DANS LE TISSU ECONOMIQUE REGIONAL, VOIRE NATIONAL

1. METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONCERTE ET COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PÔLES

2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

3. DEVELOPPER DES FORMATIONS ET DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES SPECIFICITES ECONOMIQUES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

1. METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONCERTE ET COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PÔLES

Les études, notamment du CNRS, et les groupes de réflexion ont révélé une activité économique fonctionnant essentiellement sous forme de juxtapositions d'initiatives. Il convient de favoriser leur complémentarité pour une meilleure synergie.

- **Mettre en réseau les acteurs économiques du territoire** pour assurer localement les différentes étapes de fabrication des biens et proposer des gammes de produits complètes.

- **Structurer et coordonner les activités économiques entre les pôles**
  - au sein de la Communauté de Communes, par une cohérence des espaces d'accueil d'activités et le renforcement de la complémentarité des pôles de proximité,
  - mais également à l'échelle supra-communautaire, en développant une stratégie économique complémentaire à l'agglomération caennaise.

Cliquez !
S
O

2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Bayeux Intercom est souvent perçu comme un territoire à vocation touristique et résidentiel, en marge de l'agglomération caennaise. Pour autant, il bénéficie de filières propres sur lesquelles le projet de développement économique pourrait s'appuyer *(tourisme, artisanat d'art, agroalimentaire, pêche, réparation navale, plaisance, journalisme, hautes technologies, mécanique de précision…).*

- **Promouvoir les filières spécifiques** à travers les outils de communication de la Communauté. Conforter les événements et rendez-vous majeurs en lien avec ces dernières.
- **Soutenir les filières agricoles novatrices**, en particulier celles susceptibles de débouchés locaux (bois-énergie, chanvre, circuits-courts,…)
- **Faciliter le développement des activités**, notamment par la mise à disposition des équipements et réseaux nécessaires et le développement des systèmes de partage des services.
- **Veiller à la qualité des infrastructures**, vitrines du développement économique, **ainsi qu'à la signalétique**
- **Viser des labellisations**

3. DEVELOPPER DES FORMATIONS ET DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES SPECIFICITES ECONOMIQUES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Bien que connaissant pratiquement autant d'entrées que de sorties d'actifs, le territoire a souffert du départ de gros employeurs. Il s'avère peu pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes locaux, avec un taux de chômage affectant particulièrement les populations peu qualifiées qui sont aussi peu mobiles.

- **Conforter l'offre de formation en lien avec les activités présentes localement et les besoins perçus** (réparation navale, services à la personne, restauration hôtelière, écoconstruction …)

- **Soutenir le développement d'une offre de formation supérieure,** complémentaire aux autres pôles régionaux : métiers de l'audiovisuel, BTS tourisme…

- **Accompagner l'émergence de nouvelles formes d'emplois :** faciliter la complémentarité de travaux saisonniers ou de métiers à temps partiels, appui au télétravail,…

Axe III.

STRUCTURER LE TERRITOIRE EN Y AFFIRMANT ET RELIANT LES PÔLES DE VIE

1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

3. POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DES PRINCIPAUX AXES

4. DEVELOPPER L'INTERMODALITE

Cliquez !
S
O

LES OUTILS
PDU
PLU / PLUI
Mixité des espaces et pôles de proximité
Lieux d'échange et de convivialité
Limiter les déplacements

1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

- **Faciliter l'accès de l'ensemble des habitants aux commerces et services,** notamment en s'inscrivant dans une politique de pôles. Favoriser le liaisonnement de l'ensemble des communes de la Communauté aux pôles relais.

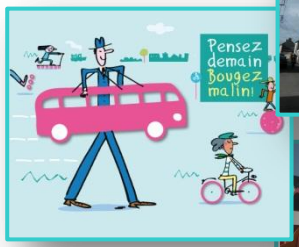

- **Intégrer la problématique des déplacements dans l'ouverture à l'urbanisation de toute nouvelle zone**

- **Conforter l'offre des communes pôles** (RAM, EPN, multiservices, centre aquatique, maison de l'avenir…).

- **Soutenir les services à la personne et de maintien à domicile**

Cliquez !
S
O

LES OUTILS
SIIC
Sécurité et circulations douces
PAVE
PDES
Vélo et équipements spécifiques

2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

- **Conforter les liaisons piétonnes et cyclables** , notamment à proximité des écoles, commerces et services.
- **Soutenir les initiatives invitant à la pratique des déplacements doux** (type Pédibus)
- **Améliorer et renforcer l'offre de transports en commun**
- **Sécuriser les arrêts de bus,** par l'aménagement de leurs abords ou de nouveaux sites

Cliquez !
S
O

3. POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DES PRINCIPAUX AXES

- **Conforter les liaisons routières d'importance intercommunale**
  - entre Bayeux et l'A84,
  - entre la RN13 et Port-en-Bessin-Huppain,
  - …

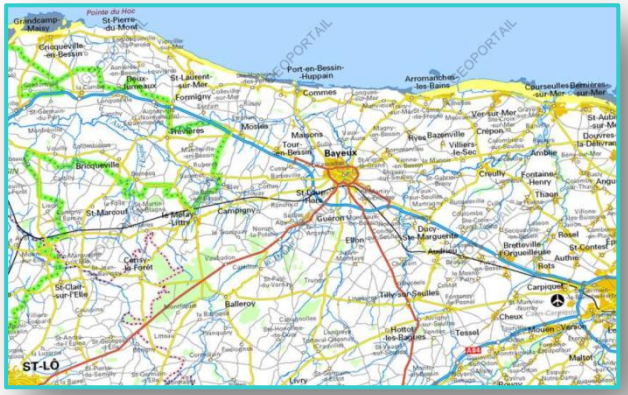

- **Améliorer la fluidité et la convivialité du By-Pass**

- **Poursuivre l'aménagement et la valorisation des itinéraires touristiques**, en particulier le circuit « Port en Bessin, Arromanches, Bayeux »

Cliquez !
S
O

4. DEVELOPPER L'INTERMODALITE

- **Utiliser la gare de Bayeux comme point de départ à l'intermodalité. Développer des solutions alternatives à partir de cette plateforme**

- **Conforter la pratique du covoiturage**

- **Développer les voies et les modes de circulation doux à l'échelle de l'ensemble du territoire**

Cliquez !

S

O

Axe IV.

PRESERVER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

1. VEILLER A UN URBANISME RESPECTUEUX DE L 'IDENTITE LOCALE

2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LES CŒURS DE BOURG

3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Cliquez !

S

O

1. VEILLER A UN URBANISME RESPECTUEUX DE L'IDENTITE LOCALE

La qualité du patrimoine bâti et des paysages constitue un facteur essentiel de l'attractivité du territoire qu'il convient de préserver et de valoriser.

- **Veiller à assurer l'intégration paysagère des projets d'aménagement. Préserver les cônes de vue.**

- **Engager des réflexions préalables à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation.**

Cliquez !
S
O

LES OUTILS
OPAH / PIG
Requalification urbaine / transformation d'usage
Guider les financeurs de travaux privés
Observatoire de l'habitat (vacance)

2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LES CŒURS DE BOURG

Il apparaît important d'éviter que le bâti ancien ne se dévitalise et n'évolue vers la vacance. Pour cela, il est nécessaire de l'adapter aux besoins des ménages d'aujourd'hui et de demain.

- **Encourager l'amélioration et la réhabilitation du parc ancien**, notamment en matière énergétique.

- **Favoriser la production de logements locatifs qualitatifs** (en termes de coût, d'accessibilité,…) **en mobilisant tout particulièrement le parc vacant**.

Cliquez !
S
O

LES OUTILS
ZAP / PAEN
Protection des haies bocagères
Protection des zones humides
Produits touristiques
Chantiers d'insertion (Patrimoine)
Gestion durable de l'eau

3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Associant la ville et la campagne, entre mer et forêt, Bayeux Intercom bénéficie d'un cadre de vie agréable et attractif pour les habitants comme pour les visiteurs. Il convient de ne pas négliger ces atouts et de les valoriser au service du territoire.

- **Veiller au maintien de la qualité des paysages, en particulier le cadre bocager, de la préservation des vallées humides** (Aure, Drôme, Seulles), ainsi que **des espaces agricoles fondamentaux**

- **Protéger la ressource en eau et les eaux côtières dans le cadre d'une approche globale**

- **Poursuivre la préservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire**

- **Développer des boucles et circuits en lien avec le patrimoine**

- **Conforter la dynamique d'animation autour des sites remarquables**.

Cliquez !
S
O

IV. FICHES REFERENCES ET…
… BOITE A OUTILS

Cliquez !

S

O

Cliquez sur le lien pour accéder à la fiche référence

p.42 : LES PROGRAMMES LOCATIFS EN VILLE ET EN MILIEU RURAL

p. 43, 44, 45 : LES PROGRAMMES MIXTES

p.46 : LE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (P.L.H.)

p.47 : LES PROGRAMMES COMMUNAUX DE RENOVATION DU BATI

p. 48 : LES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

p. 49 : LES PROGRAMMES D'HABITATS QUALITATIFS

p.50 : DISPOSER D'OUTILS D'AIDE A LA DECISION EN MATIERE DE RESEAUX

p.51 : DEVELOPPER DES PARTENARIATS avec L'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.)

p. 52 : REALISER UNE ETUDE DE STRATEGIE FONCIERE

p.53 : LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

p.54 : LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTEES (ZAC) ET DIFFEREES (ZAD)

p.55 : FAIRE CONNAÎTRE LES POTENTIELS ET LES ATOUTS DE L'INTERCOMMUNALITE ET CRÉER DES LIENS AVEC DES TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES

p. 56 : FORMALISER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

p.57 : POURSUIVRE L'AFFIRMATION DES VOCATIONS DES SITES D'ACCUEIL

p.58 : MISER SUR LA COMMUNICATION ET LES ECHANGES

p.59 : STIMULER DES DEBOUCHES AUX FILIERES LOCALES

p.60 : FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

p.61 : POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DES ESPACES - AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE

p.62 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE STAGES ET DE FORMATIONS

p.63 : CRÉER UNE ANTENNE UNIVERSITAIRE OU DE FORMATION SUPERIEURE

p.64 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES D'EMPLOI

p.65 : LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)

p.66 : LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

p.67 : REALISER DES PROJETS URBANISTIQUES MISANT SUR LA MIXITE DES ESPACES- RENFORCER L'OFFRE EN COMMERCE DANS LES PÔLES DE PROXIMITE

p.68 : CRÉER DES LIEUX D'ECHANGE ET DE CONVIVIALITE

p.69 : LIMITER LES DEPLACEMENTS, NOTAMMENT GRACE AUX OUTILS NUMERIQUES

p.70 : REALISER UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DES ITINERAIRES CYCLABLES

p.71 : SECURISER LES VOIRIES - DEVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES DANS LES QUARTIERS

p.72 : REALISER DES PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

p.73 : METTRE EN PLACE DES PLANS DE DEPLACEMENTS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (P.D.E.S.)

p.74 : ETABLIR UN SYSTEME DE LOCATION DE VELO - DEVELOPPER DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

p.75 : POURSUIVRE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU BY-PASS - FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE ROUTES PARTAGEES

p.76 : FAVORISER LES PLANS DE DEPLACEMENT ENTREPRISES - CRÉER UNE CARTE MULTIMODALE - AMENAGER ET DESSERVIR LES AIRES DE CO-VOITURAGE – INCITER A L'AUTOPARTAGE

p.77 : AMENAGER DES PISTES CYCLABLES - S'APPUYER SUR LES CHEMINS RURAUX POUR CONFORTER LES LIAISONS INTERCOMMUNALES

p.78 : DEFINIR DES AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)- DEFINIR DES SECTEURS DE PROTECTION DU PATRIMOINE

p.79 : INSTAURER UNE CHARTE PAYSAGERE

p.80 : ETABLIR UN CAHIERS DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

p.81 : METTRE EN PLACE UNE Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.)

p.82 : ENGAGER DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION URBAINE ET DE TRANSFORMATION D'USAGE D'ANCIENS BATIMENTS

p.83 : GUIDER LES HABITANTS AU NIVEAU DES ORGANISMES FINANCEURS DE TRAVAUX PRIVES

p.84 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT AVEC UNE VEILLE PARTICULIERE SUR LA VACANCE

p.85 : S'INSCRIRE DANS DES OUTILS DE NIVEAU SUPRACOMMUNAL POUR LA PROTECTION DES ESPACES

p.86 : PROTEGER ET VALORISER LES HAIES BOCAGERES

p.87 : PROTEGER LES ZONES HUMIDES

p.88 : VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE PAR DES PRODUITS TOURISTIQUES

p.89 : DEVELOPPER DES CHANTIERS D'INSERTION EN LIEN AVEC LA VALORISATION DU PATRIMOINE

p.90 : ENGAGER UNE POLITIQUE DE GESTION DURABLE DE L'EAU

Cliquez !

S

O

I.1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

Retour AXE I.1

Objectifs visés :

- **ADAPTER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS A LA POLITIQUE DE POLES PROPOSEE**
- **METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIES**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE MANIERE PLUS HOMOGENE**

Exemples de moyens :

- LES PROGRAMMES LOCATIFS EN VILLE ET EN MILIEU RURAL

Exemple : Un bâtiment ancien rénové pour du logement à Angoville-sur-Ay (50)

C.C.A.S. de ANGOVILLE SUR AY - Logement de la Mairie

P.L.U.S.
09-oct-09

Assiette de subvention 150 986 €

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

	TVA (19,6%)	TVA (5,5%)	H.T.
Coût des travaux + options	163 148 €	143 914 €	136 412 €
Maîtrise d'Œuvre	14 276 €	12 593 €	11 938 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Coordonnateur SPS	1 675 €	1 477 €	1 400 €
Assurance Dommage Ouvrage	6 579 €	5 803 €	5 500 €
Frais divers	3 588 €	3 165 €	3 000 €
Total	192 765 €	170 452 €	161 748 €

Recettes

Subvention Etat (4%)	3 500 €
Livraison à soi-même (TVA 19,6%- 5,5%)	22 313 €
Prêt P.L.U.S. (1,85%)	130 000 €
Fonds Propres	36 952 €
Total	192 765 €

Cliquez !
S
O

I.1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

Retour AXE I.1

Objectifs visés :

- **ADAPTER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS A LA POLITIQUE DE POLES PROPOSEE**
- **METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIES**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE MANIERE PLUS HOMOGENE**

Exemples de moyens :

- LES PROGRAMMES LOCATIFS EN VILLE ET EN MILIEU RURAL
- LES PROGRAMMES MIXTES

Exemple : Le programme locatif et intergénérationnel de Bacilly

Deux lotissements communaux (« Les chênes » et « Les vignes ») composés de 10 logements locatifs et 15 parcelles proposées en accession à la propriété.

Deux logements individuels ont été adaptés à la mobilité réduite. La municipalité a souscrit un Prêt Locatif Social (PLS) sur 28 ans de 405 350 €.

Les loyers vont de 400 € pour les T3 à 500 € pour les T5.

Cliquez !
S
O

I.1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

Retour AXE I.1

Objectifs visés :

- **ADAPTER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS A LA POLITIQUE DE POLES PROPOSEE**
- **METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIES**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE MANIERE PLUS HOMOGENE**

Exemples de moyens :

- LES PROGRAMMES LOCATIFS EN VILLE ET EN MILIEU RURAL
- LES PROGRAMMES MIXTES

Exemple : Le programme mixte et locatif d'Hudimesnil

Construction de 9 logements locatifs à destination de familles, de personnes âgées et de jeunes ménages, à Hudimesnil. Ce programme s'est accompagné d'une redynamisation du cœur de bourg avec la création d'un commerce (multiple-rural).

Cliquez !
S
O

I.1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

Retour AXE I.1

Objectifs visés :

- **ADAPTER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS A LA POLITIQUE DE POLES PROPOSEE**
- **METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIES**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE MANIERE PLUS HOMOGENE**

Exemples de moyens :

- **LES PROGRAMMES LOCATIFS EN VILLE ET EN MILIEU RURAL**
- **LES PROGRAMMES MIXTES**

Quelques exemples d'offres en habitat…

Collectif de 13 logements + 3 individuels

Carolles

Cliquez !

T3 R + Combles

Le Val Saint-Père

T3 Plain-pied

Hudimesnil

T4 R + combles

Le Teilleul

Gathemo

T3-T4 individuels groupés

Le Val Saint-Père

I.1. DIVERSIFIER L'OFFRE EN REPONSE AUX DIFFERENTES ETAPES DU PARCOURS RESIDENTIEL, NOTAMMENT AUTOUR DES PÔLES

Retour AXE I.1

Objectifs visés :

- **ADAPTER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS A LA POLITIQUE DE POLES PROPOSEE**
- **METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIES**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE MANIERE PLUS HOMOGENE**

Exemples d'outils :

LE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (P.L.H.)

➢ Qu'est-ce qu'un PLH ?

Il s'agit d'un **document** de synthèse **qui définit** pour une durée de 6 ans, les orientations d'**une politique** locale de l'habitat **visant à répondre aux besoins globaux en logements (quantitatifs et qualitatifs)**.

➢ Les phases d'élaboration du PLH

1. Diagnostic local de l'Habitat réalisé à partir de nombreuses enquêtes, contacts, ateliers…

2. Objectifs et orientations du Programme Local de l'Habitat

3. Propositions et moyens pour des programmes d'actions territorialisées et détaillées pour l'ensemble du territoire et pour chaque secteur géographique.

Exemple : Programme Local de l'Habitat de la CC du Pays de Falaises

Orientations	Actions	Outils	Coûts pour la CdC (HT)
Requalifier le parc privé	1. Améliorer 475 logements sur 6 ans	Système de permanence Habitat	30 000 €
		Mettre en œuvre une OPAH	168 250 €
	2. Favoriser le repérage des logements indignes et les situations de précarité énergétique	Repérage et diffusion de l'info	Coût interne
BUDGET ORIENTATION 1			198 250 €
Mettre en œuvre une politique de maîtrise du foncier	3. Définir une stratégique foncière à destination de l'habitat	Établir une Convention d'Action Foncière	27 500 €
		Outils de maîtrise foncière	76 500€
		volet foncier dans l'observatoire	Cf Fiche Action 13
	4. Inscrire la production de logements dans le cadre de la gestion économe des sols	Définir une densité moyenne	Cf Fiche Action 3
BUDGET ORIENTATION 2			104 000 €
Mixité sociale et générationnelle dans les nouveaux programmes	5. Mettre en œuvre un scénario de développement de l'offre de logements locatifs aidés	Accord cadre avec organismes	387 000 €
		Inciter la production de logements communaux	
		Outils de maîtrise foncière	Cf Fiche Action 3.2
	6. Créer les conditions favorables à une accession à la propriété, et notamment l'accession sociale	Développement du Prêt Social Location-Accession	50 000 €
		Développement d'une offre foncière publique	
BUDGET ORIENTATION 3			437 000 €
Inscrire l'habitat dans une démarche durable	7. Développer les AEU	Inciter les Approches Environnementales de l'Urbanisme	Coût interne
	8. Favoriser un habitat durable dans le parc social et communal	Anticiper la future RT2012 dans les opération de logements locatifs sociaux et communaux	22 500€ HT
BUDGET ORIENTATION 4			22 500€ HT
Répondre aux besoins des populations spécifiques	9. Accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées	Proposer une offre adaptés dans le parc public	Pas de coût spécifique
		Inciter l'adaptation du parc privé	Cf Fiche Action 1
	10. Proposer une offre d'hébergement pour les jeunes	Créer un Foyer Jeunes Travailleurs	A intégrer ultérieurement
		Développement une offre dans parc privé	Cf Fiche Action 1
		Coordination des actions	Pas de coût spécifique
	11. Développer l'offre de logements pour les personnes défavorisées	Inscrire la production de logements PLAI	Cf Fiche Action 5
		Créer 2 logements d'urgence	10 000 €
	12. S'inscrire dans les actions du futur SDAGV	Contribuer à la mise en place du SDGAV	Pas de coût
BUDGET ORIENTATION 5			10 000 €
Faire vivre le PLH	13. Mettre en place un dispositif local d'observation de l'habitat		Cf Fiche Action 14
	14. Mettre en œuvre un dispositif interpartenarial pour le suivi-animation		90 000 €
BUDGET ORIENTATION 6			90 000 €

Cliquez ! S O

I.2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

Retour AXE I.2

Objectifs visés :

- VISER A LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

- DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION QUALITATIFS ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Exemples d'outils :

LES PROGRAMMES COMMUNAUX DE RENOVATION DU BATI

Exemple : Vaux-sur-Seulles - Rénovation et transformation de la Mairie en logement locatif

Exemple : Saint-Amand - Création de 4 logements locatifs d'un commerce, d'un local de kinésithérapeute à la place d'une ancienne école maternelle.

Cliquez !

S

O

I.2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

Retour AXE I.2

Objectifs visés :

- VISER A LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

- DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION QUALITATIFS ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Exemples d'outils :

LES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

➢ Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis 1977 le principal outil d'intervention publique sur des territoires présentant des difficultés liées à l'habitat privé. Elles ont pour vocation d'améliorer les conditions de vie des ménages du parc privé, sur un territoire donné, grâce à la concentration de moyens humains, techniques et financiers, sur une période de 3 à 5 ans.

Ces outils institutionnels permettent de réunir l'ensemble des partenaires autour d'un même projet d'action et contribuent à déclencher des dynamiques de réinvestissement dans des secteurs délaissés.

Dans le cadre d'une OPAH, l'ANAH attribue des subventions sous conditions.

Les travaux doivent notamment permettre :

- *d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, d'isolation acoustique, énergétique, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées*
- *de lutter contre la précarité énergétique.*

➢ Les phases d'élaboration d'une OPAH

1. Une phase d'étude comprenant une enquête au niveau de la population
2. Une phase d'animation.

Exemple : OPAH Revitalisation Rurale et Patrimoine sur la Communauté de Communes de Louvigné-du-Dézert (35)

Au bout de cinq ans de suivi-animation de l'OPAH Revitalisation Rurale (OPAH RR), ce programme a permis l'amélioration de 278 logements auquel il convient d'ajouter 8 logements destinés à la location réhabilités dans le cadre de l'OPAH Patrimoine soit 286 logements réhabilités (dossiers déposés ou/et notifiés).

6 095 141 € de crédits ont été sollicités comprenant :
4 837 465 € d'aides non remboursables,
1 257 676 € de prêts bonifiés.

Cliquez ! S O

I.2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

Retour AXE I.2

Objectifs visés :

- DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION QUALITATIFS ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Exemples de moyens :

LES PROGRAMMES D'HABITATS QUALITATIFS

Exemple : Construction d'un bâtiment BBC à Brecey (50), à destination des personnes âgées

10 logements locatifs

Exemple : Approche Environnementale de l'Urbanisme de Beaumont-en-Auge (14)

Une AEU permet de prendre en compte certains aspects environnementaux (gestion de l'eau , des déchets, aménagement de voirie, orientation des futurs logements…)dans les projets d'aménagement

Exemple : Ecolotissement de Langouët (35)

Exemple : Logements locatifs BBC à Quettreville-sur-Sienne (50)

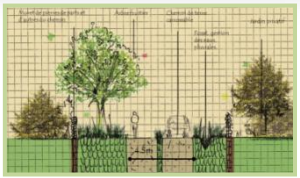

Cliquez !

S

O

I.2. PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE

Retour AXE I.2

Objectif visé :

- VEILLER A LA CAPACITE DES RESEAUX

Exemples de moyens :

DISPOSER D'OUTILS D'AIDE A LA DECISION EN MATIERE DE RESEAUX

Exemple : Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des 3 cantons (au sud-ouest de Bayeux intercom) va se doter d'un outil d'aide à la décision pour les projets d'urbanisme à partir d'une modélisation hydraulique du réseau

4 Modélisation hydraulique et du vieillissement : le nec plus ultra de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'amélioration des outils informatiques permet aux modèles de **calculs hydrauliques** de fournir des résultats en quelques minutes. Ils peuvent être utilisés comme outil de pilotage en vérifiant, par exemple, l'impact par temps de pluie sur le réseau. La modélisation est surtout un outil qui donne les informations pour construire ou redimensionner un réseau. Cette donnée est essentielle quand il s'agit de renouveler un réseau qui peut être amené à être agrandi.

Les modèles de vieillissement, quant à eux, peuvent permettre d'évaluer sur le long terme les probabilités de défaillance des réseaux et donc les besoins probables de renouvellement. Ils permettent ainsi d'éviter un éventuel effet « falaise » pouvant aller jusqu'à l'effondrement des chaussées.

EXEMPLES

Site	Réalisation
Marly le Roi (78) 16 800 hab.	Création d'un modèle

http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/

Cliquez !
S
O

I.3. MAITRISER LE FONCIER

Retour AXE I.3

Objectif visé :

- UTILISER LES PARTENARIATS POSSIBLES EN MATIERE DE GESTION DU FONCIER

Exemples de moyens :

DEVELOPPER DES PARTENARIATS avec L'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.)

Exemple : Acquisitions immobilières sur AUTRETOT (76)

Cette commune de 500 habitants souffrait d'une demande de logements, tant en locatif qu'en accession, alors que des terrains étaient présents dans le bourg.

Les acquisitions portaient sur 3 propriétés, pour une superficie d'environ 5 hectares. Elles ont été financées sur les fonds propres de l'EPF Normandie, pour un coût total de 198 000 €, et réalisées progressivement, à l'amiable. Les cessions à la commune se sont étalées sur sept ans, en fonction des besoins.

Le concours de l'EPF Normandie a permis la construction de 17 pavillons locatifs ainsi qu'un lotissement de 22 parcelles en accession à la propriété.

En outre, une importante maison contiguë également acquise, a autorisé le transfert de la Mairie dans de nouveaux locaux mieux adaptés, tout en redonnant à ce site un caractère de village plus affirmé, avec un espace central.

Exemple : Reconversion d'une friche à Carentan (50)

L'EPFN a lancé un appel à projet pour la reconversion d'un ancien site industriel situé à proximité du port et la valorisation contiguë d'une zone naturelle, portant sur un total de 40 ha.

Etude réalisée pour la reconversion
Source : www.ville-carentan.fr

Exemple : Renouvellement urbain à Saint Laurent (22)

Située à mi chemin sur l'axe Guingamp-Lannion, la commune de Saint Laurent compte 444 habitants. Elle souhaite acquérir une parcelle bâtie de 1 907 m² en cœur de bourg pour y maintenir le dernier commerce, y réaliser une dizaine de logements dont une majorité de logements sociaux et réaliser un équipement d'aide à la personne âgée.

La durée de portage prévue est de 5 ans.
Coût de l'acquisition : 35 200 €

Etablissement Public Foncier de Normandie : www.epbs.fr

Etablissement Public Foncier de Bretagne : foncierdebretagne.fr

Cliquez !

I.3. MAITRISER LE FONCIER

Retour AXE I.3

Objectif visé :

- UTILISER LES PARTENARIATS POSSIBLES EN MATIERE DE GESTION DU FONCIER

➢ Qu'est-ce que l'action foncière ?

Ensemble d'actions visant pour une collectivité à repérer, encadrer et acquérir du foncier dans des secteurs jugés stratégiques pour répondre à un ou plusieurs objectifs donnés, qui peuvent être fixés par le PLH. Pour cela, la stratégie foncière se déploie à plusieurs niveaux: connaissance et suivi du foncier, sélection des sites stratégiques et choix des actions à mener.

Exemple : Communauté de Communes de la Baie du Mont St Michel (35)

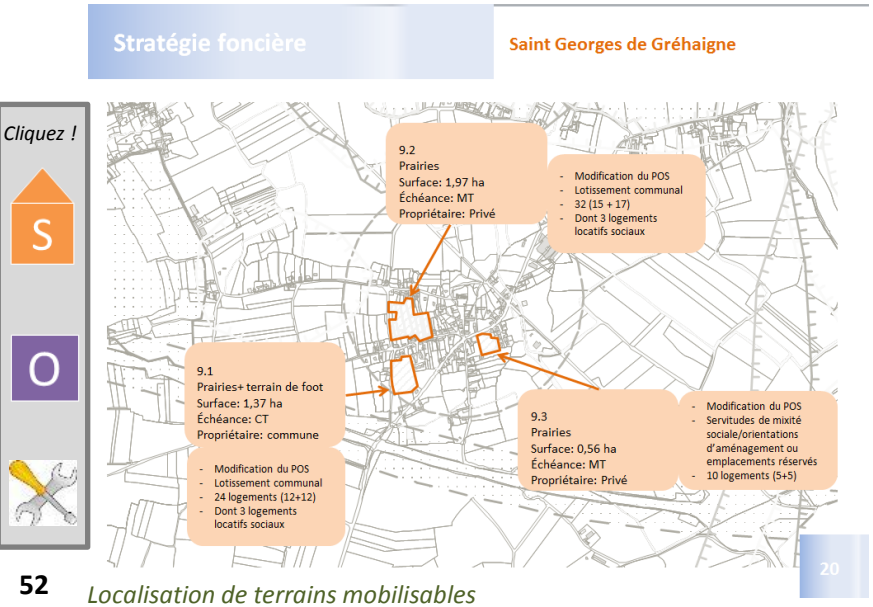

Localisation de terrains mobilisables

Exemples de moyens :

REALISER UNE ETUDE DE STRATEGIE FONCIERE

➢ Les phases d'élaboration de la stratégie foncière

1. Identification du foncier potentiellement mobilisable pour la production de logements et confrontation avec les besoins nécessaires au regard des objectifs de développement

2. Définition des secteurs d'interventions prioritaires et de procédures à mettre en œuvre pour maîtriser les projets

3. Contractualisation avec les partenaires (EPFN, HLM, CDC,….).

Exemple : Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude (35)

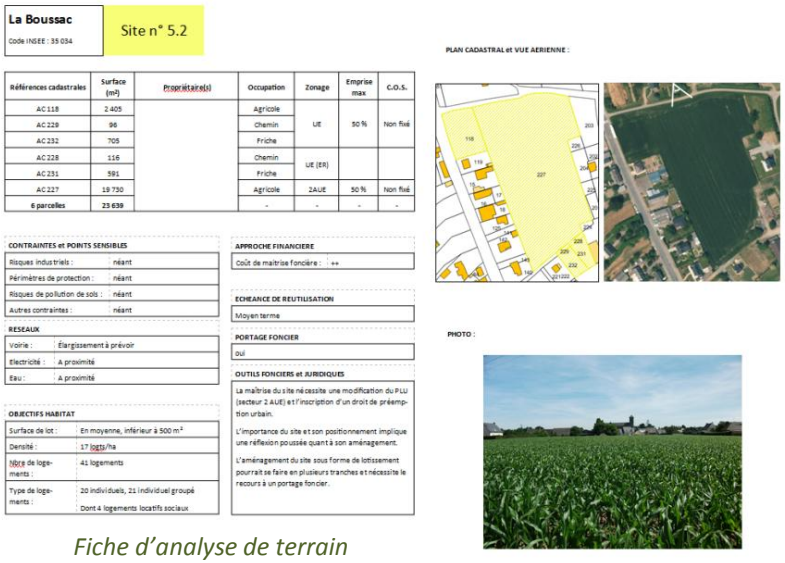

La Boussac
Code INSEE : 35 034

Site n° 5.2

Références cadastrales	Surface (m²)	Propriétaire(s)	Occupation	Zonage	Emprise max	C.O.S.
AC 118	2 405		Agricole	UE	50 %	Non fixé
AC 229	96		Chemin			
AC 232	705		Friche			
AC 228	116		Chemin	UE (ER)		
AC 231	591		Friche			
AC 227	19 730		Agricole	2AUE	50 %	Non fixé
6 parcelles	23 639		-	-	-	-

CONTRAINTES et POINTS SENSIBLES	
Risques industriels :	néant
Périmètres de protection :	néant
Risques de pollution de sols :	néant
Autres contraintes :	néant

RESEAUX	
Voirie :	Élargissement à prévoir
Electricité :	A proximité
Eau :	A proximité

OBJECTIFS HABITAT	
Surface de lot :	En moyenne, inférieur à 500 m²
Densité :	17 logts/ha
Nbre de logements :	41 logements
Type de logements :	20 individuels, 21 individuel groupé Dont 4 logements locatifs sociaux

APPROCHE FINANCIERE
Coût de maîtrise foncière : ++

ECHEANCE DE REUTILISATION
Moyen terme

PORTAGE FONCIER
oui

OUTILS FONCIERS et JURIDIQUES

La maîtrise du site nécessite une modification du PLU (secteur 2 AUE) et l'inscription d'un droit de préemption urbain.

L'importance du site et son positionnement implique une réflexion poussée quant à son aménagement.

L'aménagement du site sous forme de lotissement pourrait se faire en plusieurs tranches et nécessite le recours à un portage foncier.

PLAN CADASTRAL et VUE AERIENNE :

PHOTO :

Fiche d'analyse de terrain potentiellement mobilisable

I.3. MAITRISER LE FONCIER

Retour AXE I.3

Objectif visé :

- UTILISER LES OUTILS QU'OFFRENT LES PROCEDURES REGLEMENTAIRES D'AMENAGEMENT

Exemples d'outils :

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Article L.123-1.4 du code de l'urbanisme (extrait):

« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.
1. En ce qui concerne l'aménagement, les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.
Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. (…) »

Exemple : Les orientations d'aménagement de Vierville-sur-Mer (14)

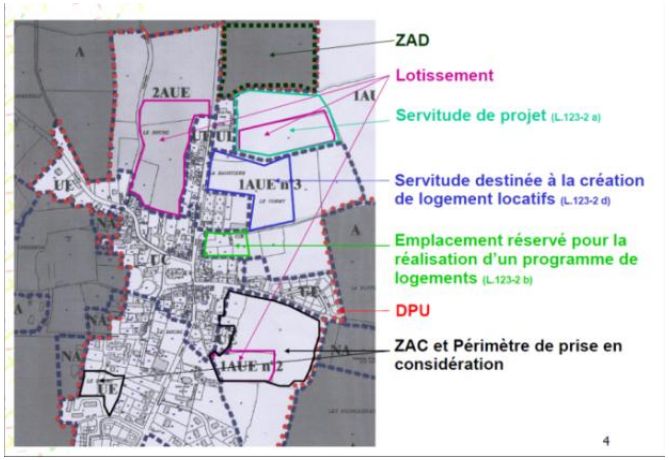

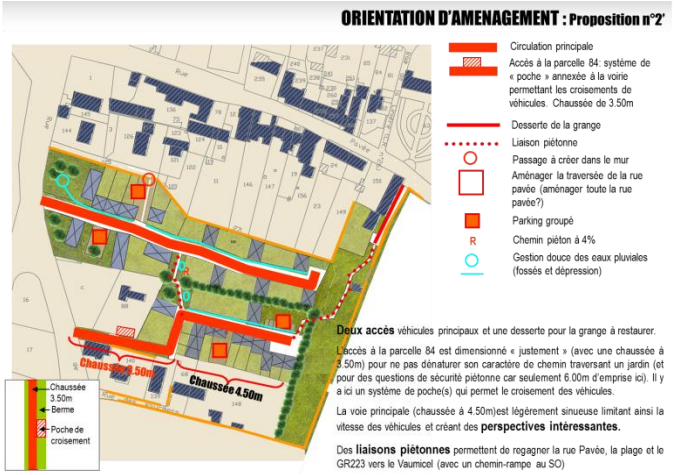

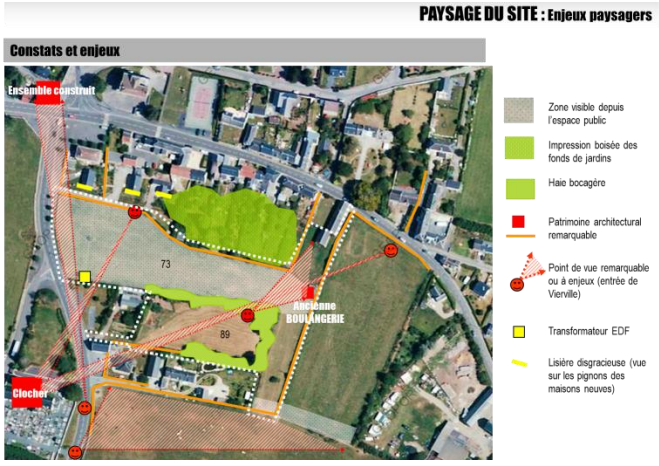

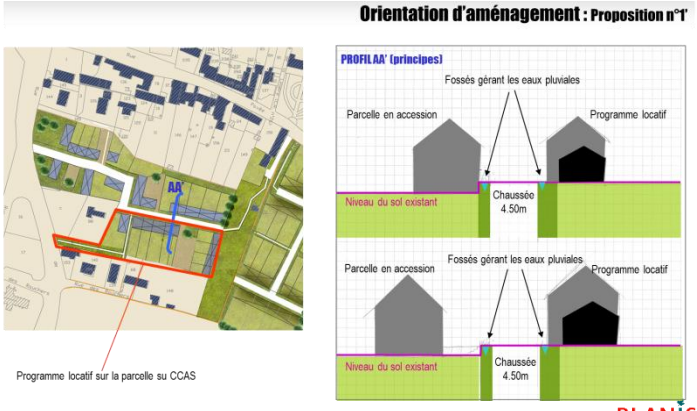

Cliquez !

I.3. MAITRISER LE FONCIER

Retour AXE I.3

Objectif visé :

- UTILISER LES OUTILS QU'OFFRENT LES PROCEDURES REGLEMENTAIRES D'AMENAGEMENT

Exemples d'outils :

- LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTEES (ZAC)
- LES ZONES D'AMENAGEMENT DIFFEREES (ZAD)

➢ Qu'est-ce qu'une ZAC ?

La ZAC est une **procédure**, qui permet **de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés** (art. L311-1 du Code de l'Urbanisme).
La ZAC permet à la fois une réorganisation du parcellaire, la viabilisation des terrains, l'aménagement et l'équipement de la zone, sans disposer au préalable forcément de la maîtrise foncière.
Les avantages pour la commune :

- Confier les acquisitions foncières, la viabilisation, la vente des terrains à un aménageur
- Garder le contrôle de l'exécution des travaux par des obligations à l'aménageur.

Exemple : La ZAC de St-Georges-de-la-Rivière (50)

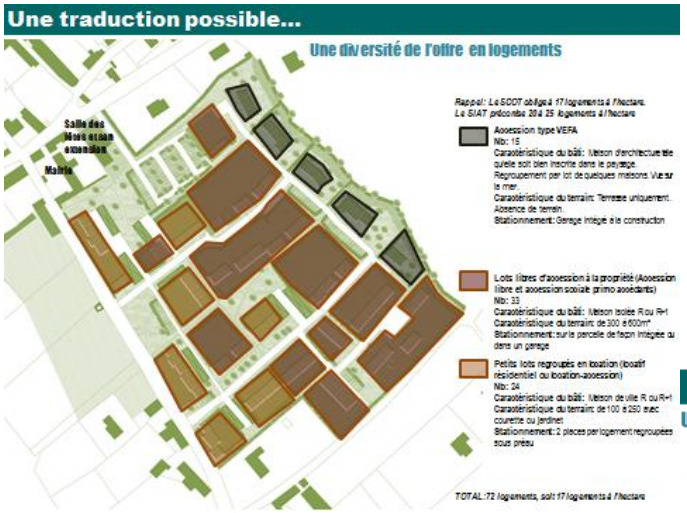

➢ Qu'est-ce qu'une ZAD ?

Une ZAD est un **secteur à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption en vue de réaliser une opération d'aménagement dont le programme exact n'est pas encore connu.**
C'est l'Etat, qui décide de la création d'une ZAD, sur proposition ou après avis de la commune concernée ou de l'EPCI compétent.
Une ZAD peut concerner n'importe quel secteur (urbain, naturel, agricole,…) et s'appliquer que la commune dispose ou non d'un document d'urbanisme.

Exemple : La ZAD de Bréhal (50) en vue de disposer des terrains nécessaires à la réalisation d'un programme de logements

Cliquez ! S O

II.1. METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONCERTE ET COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PÔLES

Retour AXE II.1

Objectifs visés :

- METTRE EN RESEAU LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE
- STRUCTURER ET COORDONNER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ENTRE LES PÔLES

Exemples de moyens :

FAIRE CONNAÎTRE LES POTENTIELS ET LES ATOUTS DE L'INTERCOMMUNALITE ET CRÉER DES LIENS AVEC DES TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES

❑ Disposer d'outils de communication :

- plaquettes de présentation de la Communauté et de ses atouts
- Site Internet

❑ Participer à / organiser des salons

afin de présenter le territoire en le valorisant : cadre de vie, opportunités, qualités….

Lors de ces salons des liens peuvent se créer avec des chefs d'entreprises, entre secteurs d'activités complémentaires,….

Exemple : Le site Internet des Communautés de Communes de Lamballe-Loudéac (22)

Les Communautés de Communes de Lamballe et Loudéac ont mis en place **des outils qui visent à garder à jour les données économiques concernant leurs territoires** (réserves foncières, immobilier disponible, espaces d'activités…).

Cela permet de disposer d'un état des lieux précis au moment où la collectivité est sollicitée par une entreprise, mais aussi d'avoir à disposition une présentation attractive et dynamique de leur site Internet.

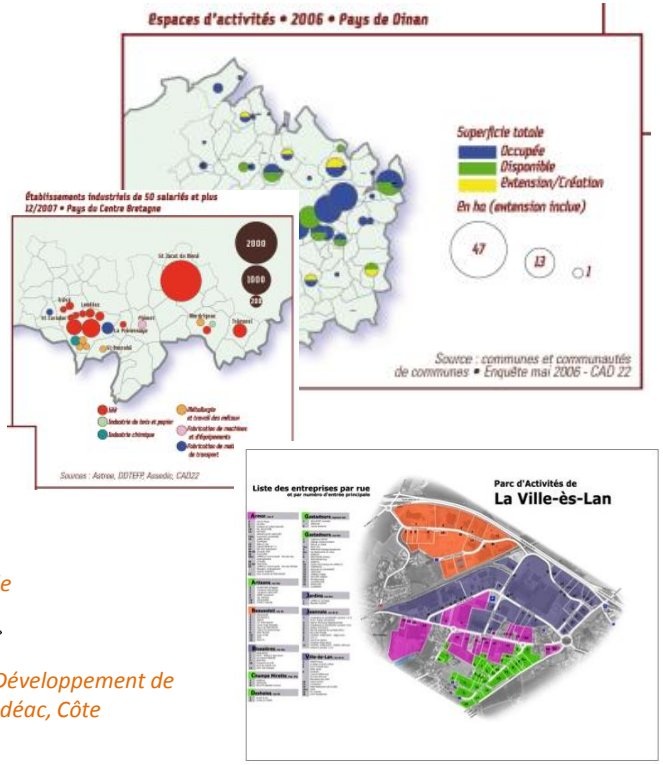

Communauté de communes de Lamballe
www.lamballe-communaute.com

Communauté Intercommunale pour le Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac, Côte d'Armor, Bretagne
www.cideral.com

Cliquez !

II.1. METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONCERTE ET COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PÔLES

Retour AXE II.1

Objectifs visés :

- METTRE EN RESEAU LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE
- STRUCTURER ET COORDONNER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ENTRE LES PÔLES

Exemples de moyens :

FORMALISER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

❑ Poursuivre la mise en œuvre de Charte de développement et d'aménagement à l'échelle de Bayeux et de Bayeux Intercom

La charte intercommunale d'aménagement commercial de Bayeux Intercom

Les axes stratégiques sont :

- *Rechercher un juste équilibre entre 3 types de pôles commerciaux*
- *Favoriser l'équilibre entre les formes de commerces et leurs complémentarités*
- *Renforcer les fonctions de centralité des centres-villes, quartiers urbains denses, centres bourgs et villages*
- *Garantir l'accès d'ensemble de la population aux différentes offres de commerces, et en particulier celles répondant aux besoins courants*
- *Favoriser l'attractivité commerciale*
- *Rechercher l'équilibre entre les besoins liés au tourisme, à la population existante et à la population à capter*
- *Développer l'animation urbaine et rurale par des activités commerciales et touristiques.*

La charte de développement commercial de Bayeux

La Chambre de Commerce et d'Industrie est impliquée à divers niveaux dans le développement commercial du territoire de Bayeux Intercom :

- *Animation de la démarche Prospective Commerciale*
- *Participation à la réflexion en cours sur l'élaboration d'une charte de développement commercial de Bayeux Intercom*
- *Lancement et cofinancement du site Achat Bayeux.com*
- *Co-animation de l'observatoire des commerces*
- *Organisation annuelle des "rencontres du commerces" (à l'automne)*
- *Accompagnement à la création-développement et à la transmission-reprise...*

Cliquez !

S

O

Exemple : La stratégie de développement économique de la Communauté de Lomagne Gersoise (32)

La CCLG a souhaité décliner la démarche territoriale engagée par le Pays Portes de Gascogne pour élaborer son schéma économique.

Objectifs :

- S'inscrire dans la démarche territoriale
- Améliorer l'environnement économique
- Anticiper les mutations
- Organiser son action

Méthodes :

- Diagnostic partagé
- Recensement des besoins des entreprises
- Elaboration d'un principe stratégique
- Déclinaison d'un plan d'actions pour les années à venir

Des attentes d'infrastructures, des besoins de facilitation

La consultation des entreprises locales a permis de recueillir les attentes des entreprises. Quatre groupes de besoins sont ainsi apparus.

1. L'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires
La faiblesse de la qualité de desserte du bassin économique constitue un facteur d'éloignement vis-à-vis des donneurs d'ordres, mais aussi un handicap pour la qualité de vie des salariés, trop éloignés des capitales régionales.

2. La mise en oeuvre d'une véritable politique d'animation économique
L'animation économique recouvre :
- Le soutien au projet qui passe par la facilitation des démarches (notion de « guichet unique »),
- L'aide à la recherche des dispositifs de soutien,
- L'accès à un immobilier d'entreprise adapté aux projets
- Le renforcement des relations inter-entreprises,
- La promotion du tissu économique du territoire.

3. Trouver la main d'œuvre adaptée aux besoins de l'entreprise
Cette demande récurrente en France est exacerbée sur la Lomagne Gersoise en raison :
- De la prépondérance de la filière BTP, en difficulté de recrutement sur le plan national,
- Du besoin des entreprises en encadrement, sur des postes intéressants mais difficiles à valoriser auprès d'une population « urbaine ». La difficulté d'accès au marché du logement rend souvent complexe l'installation de la famille du recruté.

4. Revaloriser les zones d'activités du territoire
La nécessité d'améliorer la qualité des zones, d'en renforcer la sécurité, de créer une identité, d'améliorer la signalétique, d'initier des services adaptés.
Les zones d'activités constituent désormais pour les entreprises un des facteurs d'attractivité possible et nécessitent un investissement de la puissance publique.

Plan d'actions

Thème 1	Thème 2	Thème 3	Thème 4	Thème 5	Thème 6
Animer la communauté d'entrepreneurs	**Adapter le bassin d'emploi**	**Améliorer la qualité des infrastructures**	**Soutenir les filières du territoire**	**Améliorer l'environnement des salariés**	**Promouvoir les entreprises**
Action 1 : Assurer la veille du marché et des acteurs de l'immobilier Action 2 : Faciliter les procédures d'urbanisme Action 3 : Réaliser de l'immobilier d'entreprise Action 4 : Appréhender l'activité des entreprises Action 5 : Accompagner les projets des entreprises	Action 1 : Favoriser le déploiement sur le territoire de politiques existantes pour l'emploi Action 2 : Faciliter la mise en place d'un forum annuel des métiers et des entreprises Action 3 : Faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs de formation Action 4 : Pourvoir aux besoins des entreprises en matière d'emplois spécifiques	Action 1 : Réaliser des règlements de zones d'activités Action 2 : Faciliter l'accessibilité des ZA Action 3 : Solliciter la mise à 2x2 voies de la RN21 Action 4 : Valoriser les besoins du territoire en desserte ferroviaire Action 5 : Faciliter le développement des technologies de communication sur le territoire Action 6 : Constituer des réserves foncières Action 7 : Aménager le foncier acquis Action 8 : Réhabiliter le foncier existant	Action 1 : Conforter et promouvoir la filière Plantes Action 2 : Conforter et promouvoir la filière agroalimentaire Action 3 : Conforter et promouvoir la filière BTP Action 4 : Conforter et promouvoir la filière Logistique	Action 1 : Accompagner les actions visant à améliorer l'offre de logements sur le territoire Action 2 : Initier des projets de services à la personne répondant aux besoins des entreprises Action 3 : Participer aux actions d'accueil des nouveaux arrivants	Action 1 : Élaborer et réaliser une politique de communication visant à promouvoir le territoire Action 2 : Finaliser le volet économique du site interne de la communauté

Les 6 thèmes du programme d'actions

Les actions sont regroupées selon six thèmes directeurs.

1. Animer la communauté d'entrepreneurs
Sous cette thématique, sont regroupées les actions d'observation des entreprises, de suivi de leurs projets et d'accompagnement à la carte de ces projets.
Elles visent à apporter une réponse visible aux entreprises en matière de soutien au projet, faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et permettre une meilleure prise en charge des projets et idées de développement.
Elles doivent ainsi permettre d'accroître le nombre de projets traités mais également, vis-à-vis des entreprises extérieures, de valoriser fortement la capacité d'action du territoire en matière de soutien aux entreprises.

2. Adapter le bassin d'emploi
Les entreprises ont un besoin important de main d'œuvre qualifiée et les compétences évoluent en même temps que leur marché.
La prise en compte de cette problématique doit permettre :
- l'accélération sur son territoire du déploiement des dispositifs ayant trait à « l'employabilité »
- l'adaptation aux filières présentes,
- l'apport de moyens
- la formulation d'une offre d'emplois sur le territoire pour les populations les plus jeunes.

3. Améliorer la qualité des infrastructures
Il s'agit des actions relevant de l'amélioration physique du territoire et de l'occupation de l'espace économique.

4. Soutenir les filières du territoire
Cette thématique a pour objet d'insérer l'ensemble des actions spécifiques menées au profit des filières du territoire, principalement par d'autres acteurs.
Elle doit permettre de relever et suivre les travaux d'animation et de soutien très spécifiques menés au profit de ces filières.

5. Améliorer l'environnement des salariés
Il s'agit ici de regrouper les actions favorisant l'attractivité du territoire pour conserver les populations et attirer de nouveaux arrivants.
Elles visent à améliorer les mécanismes de planification et d'anticipation des besoins afin de les traduire dans les actions engagées par les structures compétentes.

6. Promouvoir les entreprises
Sont ici identifiées les actions de valorisation du tissu économique du territoire.

Communauté de communes de la Lomagne-Gersoise : www.lomagne-gersoise.com/

Exemple : Le Plan d'Action Economique de Lamballe Communauté (22)

II.1. METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONCERTE ET COMPLEMENTAIRE ENTRE LES PÔLES

Retour AXE II.1

Objectifs visés :

- METTRE EN RESEAU LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE
- STRUCTURER ET COORDONNER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ENTRE LES PÔLES

Exemples de moyens :

POURSUIVRE L'AFFIRMATION DES VOCATIONS DES SITES D'ACCUEIL

- **Privilégier les Zones d'Activités spécialisées aux zones mixtes de manière à faciliter la lisibilité du territoire.**

Certaines activités ont des besoins en matière d'infrastructures qui se rapprochent. Elles partagent également souvent des attentes de même ordre en termes d'image, de services,… notamment de par leur clientèle.
Le fait de les regrouper permet de mutualiser les coûts.
Par ailleurs, on constate généralement une certaine synergie entre les activités présentes.

Exemple: La zone d'activité de commerces et de loisirs *Odysseum* de Montpellier (34)

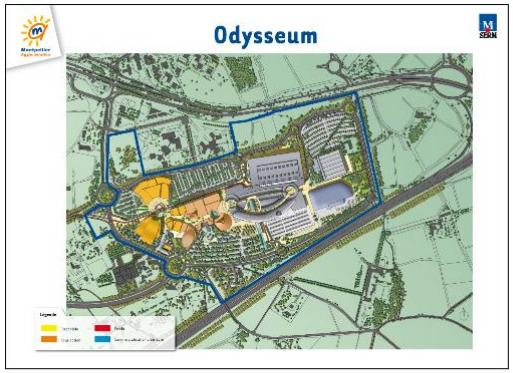

Commune : MONTPELLIER
Shon espace ludique : 60 939 m²
Shon espace commercial : 81 575 m²
Surface totale : 43 ha
Surface disponible : 17 ha
Accès : Autoroute A9 à 1 km - Gare Montpellier St Roch à 3 kms - Aéroport à 2 kms - Port de Sète à 35 kms - Desserte tramway (ligne 1)
Equipements : Télécommunications haut débit
Principales entreprises Multiplexe Gaumont (complexe cinéma), Patinoire Végapolis de Montpellier Agglomération, Planétarium Galilée de Montpellier Agglomération, Aquarium Mare Nostrum, Karting, bowling, murs d'escalade, Ikea (grande distribution maison-décoration), Décathlon (grande distribution articeles de sport), Restaurants

3500 emplois prévus
8 entreprises, 500 emplois

Exemple: La Zone d'Activité Tertiaire de Molsheim (67)

Cette ZA est dédiée aux activités tertiaires (bureaux et locaux à la vente ou à la location).
Elle a été réalisée dans l'idée de développer l'emploi tertiaire localement notamment en misant sur la qualité des locaux dans une démarche HQE. Le site a obtenu le label ECOPARC.

Communauté de communes de la région Molsheim-Mutzig : www.cc-molsheim-mutzig.fr/

Exemple: Le parc Eco-Construction de la CC des Bastides du Val d'Arrats

1500 m² de locaux équipés pour accueillir des entreprises et projets en rapport avec l'éco-construction.

www.ccbva.com/

Cliquez !

II.2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Retour AXE II.2

Objectif visé :

- PROMOUVOIR LES FILIERES SPECIFIQUES

Exemples de moyens :

MISER SUR LA COMMUNICATION ET LES ECHANGES

❑ Développer les échanges avec les écoles, collèges…

Exemple : L'opération « fermes ouvertes »

La FDSEA organise chaque année l'opération « fermes ouvertes », qui permet aux enfants de découvrir le monde de l'agriculture

FNSEA – Les fermes ouvertes : www.fermes-ouvertes.fnsea.fr/

❑ Organiser des visites d'entreprises

Exemple : Les visites d'entreprises de la Communauté de Communes de Lamballe

ACTUALITÉS

Visite de l'entreprise TRECOBAT

Les élus de Lamballe Communauté ont visité le site de l'entreprise TRECOBAT.

Implantée sur notre territoire depuis 2008, TRECOBAT, leader national des maisons basse consommation, est né en Bretagne, à Lannilis, il y a 40 ans.

A Lamballe, sa situation privilégiée au bord de la RN12 (accessibilité et visibilité) lui permet de rayonner sur la moitié du département des Côtes d'Armor.

lire la suite >

❑ Créer des évènements en lien avec l'activité économique du territoire

Mettre en place des forums et salons sur les activités existantes de manière à présenter les activités locales et donner aux entreprises l'occasion de se faire connaître.

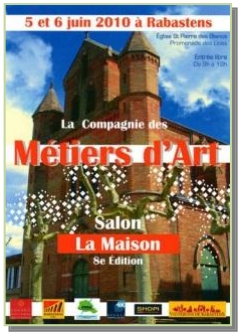

Profiter des événements nationaux pour promouvoir certaines activités.

Cliquez !

S

O

II.2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Retour AXE II.2

Objectifs visés :

- **PROMOUVOIR LES FILIERES SPECIFIQUES**
- **FAVORISER LES FILIERES AGRICOLES NOVATRICES**

Exemples de moyens :

STIMULER DES DEBOUCHES AUX FILIERES LOCALES

Exemple : Mise en place de circuits courts sur la Communauté de Communes du Clunisois (58)

Depuis 2011, la Communauté de Communes du Clunisois en Bourgogne, a servi auprès de 600 élèves un repas par mois à base de produits locaux. Une expérience résultat de la concertation entre élus, parents, agriculteurs, gestionnaires de cantines et personnels des cuisines.

Exemples : Soutien au développement de nouvelles filières

- L'énergie bois en installant des chaudières à bois dans les bâtiments publics et en ayant des contrats avec les agriculteurs locaux
- La culture du chanvre
- La méthanisation…

Cliquez !

S

O

Les énergies renouvelables

Version imprimable | Envoyer à un ami | Convertir en pdf

Développement durable : un vrai engagement

A l'intention des professionnels comme des particuliers, le développement durable a le vent en poupe à Bayeux. Comme en témoigne un projet pilote, zone de la Résistance ou encore l'installation d'un deuxième réseau de chaleur bois.

La nouvelle chaufferie bois à Argouges alimente 400 nouveaux foyers

Bois : Bayeux s'engage

Un matériau esthétique et bon pour l'environnement

A Bayeux, la filière bois a le vent en poupe. Première en Normandie pour l'utilisation du bois comme énergie, la Ville recourt également à cette ressource naturelle dans ses projets d'urbanisme.

Accueil > Actualités > Actualité régionale

Le Mortainais mise sur la culture du chanvre

Grâce à Christophe Barrain, un industriel du Mortainais, la culture du chanvre pourrait bien connaître sa période de renouveau.

Source : La Manche Libre, 21/03/2009

Le chanvre, par sa facilité de culture et sa faible consommation en intrants et ses nombreux débouchés (nouveaux matériaux, isolation, papier, cordage, textile…) redevient attractif pour les exploitants agricoles.

II.2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Retour AXE II.2

Objectifs visés :

- **FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, NOTAMMENT PAR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX**
- **VEILLER A LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

Exemples de moyens :

FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

❑ Prévoir le passage de la fibre optique

❑ Soutenir le développement du ferroutage

Exemple : Le développement d'une zone logistique à partir de la plateforme multimodale de Givet (08)

La plateforme multimodale de Givet est composée de deux **outils complémentaires** : le **port de Givet** et le **parc d'activités PACOG**. L'ensemble est **embranché fer** et permet le transfert modal vers le **réseau fluvial** du Benelux.

La zone portuaire, positionnée sur la Meuse (**1 400 m linéaires de quai** autour de 3 darses) permet un accès aux bateaux de 1 350 T (barges RHK) en **connexion directe avec les ports d'Anvers, Rotterdam et Dunkerque**.

Avec un total d'entrées et de sorties d'environ **350 000 T de fret par an**, le port de Givet est pour l'instant utilisé essentiellement pour du **transfert modal de vrac** (charbon, céréales, engrais, granulats et produits sidérurgiques).

Cette activité logistique sera complétée prochainement par une **plateforme conteneurs sur une surface de 5 ha**. La zone portuaire embranchée fer permettra, avec le projet de réouverture de la ligne Givet-Dinant, d'expédier ou de réceptionner du **fret ferroviaire sur la ligne Athus-Meuse**.

Le parc d'activités PACOG accueille les **projets d'investissements logistiques et industriels nécessitant plus d'espace**. Il dispose également d'un **hôtel d'entreprises** permettant de faciliter le démarrage de projets.

❑ Mutualiser des services pour les entreprises

Exemple : Le restaurant inter-entreprises de Falaise(14)

Le Moulin Légumes, un restaurant inter-entreprises a ouvert ses portes à Falaise. Le projet est né à l'emplacement même de l'ancienne cantine de Moulinex et permet à 12 personnes handicapées de travailler.

D'autres possibilité de mutualisation des équipements existent : salles visiophonie, parking, salles de réunion…

Cliquez !

S

O

II.2. MIEUX VALORISER LES FILIERES SPECIFIQUES ET AFFIRMER LA VOCATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Retour AXE II.2

Objectifs visés :

- **FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES, NOTAMMENT PAR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS ET RESEAUX**
- **VEILLER A LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES**

Exemples de moyens :

- POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DES ESPACES - AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE (jalonnement, publicité)

Exemple : La charte paysagère de la Communauté de Communes de Surgères (17)

La charte paysagère instaure des orientations générales en vue d'une meilleure gestion du paysage d'un territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire permettant de préserver, valoriser et restaurer les patrimoines paysagers d'un territoire. Ci-dessus quelques pages de la charte paysagère de la Communauté de Surgères en Charente Maritime.

Surgères Communauté de communes : www.cc-surgeres.fr/

Cliquez !

S

O

Exemple : Un règlement local de publicité sur la Communauté de Communes de Parthenay (79)

Un Règlement Local de Publicité est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur un territoire.

La ville de Bayeux en possède déjà un. Il pourrait être intéressant de réaliser un RLP à l'échelle intercommunale à l'instar de la Communauté de Parthenay dans les Deux-Sèvres.

II.3. DEVELOPPER DES FORMATIONS ET DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES SPECIFICITES ECONOMIQUES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Retour AXE II.3

Objectif visé :

- CONFORTER L'OFFRE DE FORMATION EN LIEN AVEC LES ACTIVITES PRESENTES LOCALEMENT ET LES BESOINS PERCUS

Exemples de moyens :

DÉVELOPPER L'OFFRE DE STAGES ET DE FORMATIONS

❑ Mettre à disposition des locaux et proposer des formations qualifiantes

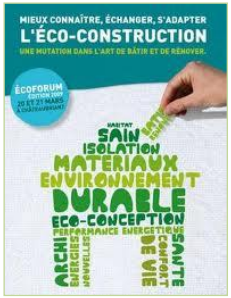

Exemple : Développer un campus de formation AFPA

Des formations professionnelles délocalisées pour adultes peuvent être proposées par l'AFPA

❑ Encourager le fonctionnement d'une bourse de stage

❑ Soutenir le transfert de compétences et de savoir-faire

Exemple : Association l'Outil en main à Bayeux

Cette association regroupe 70 antennes dans toute la France, dont une à Bayeux. Son objectif est d'offrir à des jeunes de 9 à 14 ans, une découverte culturelle des métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles, souvent retraités, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers.

Cliquez !
S
O

II.3. DEVELOPPER DES FORMATIONS ET DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES SPECIFICITES ECONOMIQUES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Retour AXE II.3

Objectif visé :

- SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION SUPERIEURE, COMPLEMENTAIRE AUX AUTRES POLES REGIONAUX

Exemples de moyens :

CRÉER UNE ANTENNE UNIVERSITAIRE OU DE FORMATION SUPERIEURE

Exemple : L'antenne de Saint-Lô dépendant de l'Institut Universitaire de Technologie de Cherbourg Manche, et de l'Université de Caen Basse-Normandie

Les formations proposées :

- DUT Génie thermique et énergie,
- DUT services et réseaux de communication,
- Licence pro. management, maintenance et exploitation des installations industrielles,
- Licence pro. réalité virtuelle et formation multimédia,
- Licence pro. efficacité énergétique des bâtiments et intégration des énergies renouvelables.

D'autres formations sont également développées à Saint-Lô :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier, en lien avec l'Institut de Formation en soins Infirmier et le Centre Hospitalier
- Métiers du commerce et du management, en lien avec l'Institut d'Administration des Entreprises et le groupe FIM
- Métiers de l'agro-alimentaire, avec le lycée agricole de Thère et l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière.

Cliquez !
S
O

II.3. DEVELOPPER DES FORMATIONS ET DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES SPECIFICITES ECONOMIQUES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Retour AXE II.3

Objectif visé :

- ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES D'EMPLOIS

Exemple de moyens :

ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES D'EMPLOIS

❑ Stimuler la capacité à entreprendre des jeunes à travers des concours :

JEUN'ESS Économie Sociale et Solidaire

INSCRIVEZ, SOUTENEZ OU ENCOURAGEZ L'ASSOCIATION QUI VOUS TIENT À COEUR ! CHACUN PEUT PARTICIPER SUR tropheesfondation.edf.com

APCE

L'appel à projets Jeun'ESS a été créé pour soutenir des initiatives, en création ou en développement, de l'économie sociale et solidaire portées par des jeunes de moins de 30 ans.

Trophées des associations de la Fondation EDF
La fondation récompense et valorise les actions des associations envers les jeunes et les personnes fragiles

Prix national des jeunes entrepreneurs solidaires
Ce concours s'adresse à toute personne de moins de 35 ans porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou ayant déjà créé ou repris une entreprise, dans une activité relevant de l'Economie sociale et solidaire (l'ESS) ou intégrant des pratiques s'inspirant de celles de l'ESS.

❑ Soutenir les organismes d'insertion et réaliser des chantiers d'insertion en intégrant des clauses spécifiques dans les marchés publics

Exemple : Les chantiers d'insertion de la CC du pays de Maure de Bretagne

❑ Favoriser l'hébergement saisonnier des jeunes

Exemple : Le Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (CLLAJ) de Granville

Cette association, rattachée à la mission locale du Pays de Coutances aide les jeunes à se loger : *« Soixante propriétaires adhérents à l'association, ce qui permet de proposer 127 logements référencés, de tous types, en centre urbain et en secteur isolé »* (M-A Jourdan).

En 2011, on y compte 314 demandes de logement dont près de la moitié formulées par des étudiants.

Exemple : Le Foyer Jeunes Travailleurs d'Argentan (61)

La commune a engagé une étude sur le devenir du FJT : maintien avec mise aux normes ou reconstruction sur un nouveau site .

Cliquez ! S O

III.1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Retour AXE III.1

Objectifs visés :

- **FACILITER L'ACCES DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX COMMERCES ET SERVICES,**
- **CONFORTER L'OFFRE DES COMMUNES PÔLES**

Exemple de moyens :

LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)

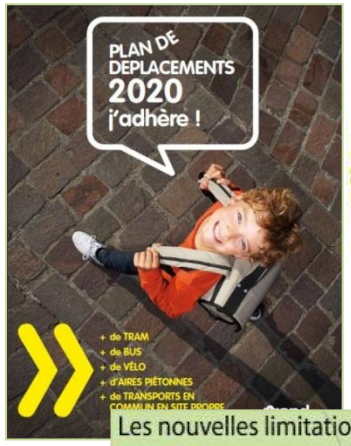

Cliquez !

S

O

Qu'est ce qu'un Plan de Déplacements Urbains ?

Un plan de déplacements urbains détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU).

Dans le cadre d'un PDU, tous les modes de transports sont concernés et la démarche se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : transports publics, deux roues, marche, vélo…

Chaque Plan de Déplacements Urbains doit comporter un volet d'évaluation environnementale destiné à économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il peut contribuer également à limiter les impacts des déplacements sur la trame verte et bleue.

Un PDU est en cours sur la commune de Bayeux.

pdu Île-de-France
Plan de Déplacements Urbains

III.1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Retour AXE III.1

Objectifs visés :

- **FACILITER L'ACCES DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX COMMERCES ET SERVICES,**
- **INTEGRER LA PROBLEMATIQUE DES DEPLACEMENTS DANS L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE TOUTE NOUVELLE ZONE**

Exemples de moyens :

- LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
- LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

➢ Que sont les PLU ?

Un **Plan Local d'Urbanisme** est un document opposable qui vise à définir la destination des sols d'une ou plusieurs communes. Un PLU comprend notamment :

- **Un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui expose le projet global d'urbanisme et les intentions d'évolution du territoire par la collectivité
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation** qui précisent la manière dont la collectivité souhaitent mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs du territoire
- **Un règlement graphique et écrit** des modes d'occupations des sols.

Un PLU peut être mis en place par une commune, mais aussi par une EPCI de type Communauté de communes, on parle alors de **PLU Intercommunal (PLUI).**

Exemple : PLUI de la Communauté de communes de Vire

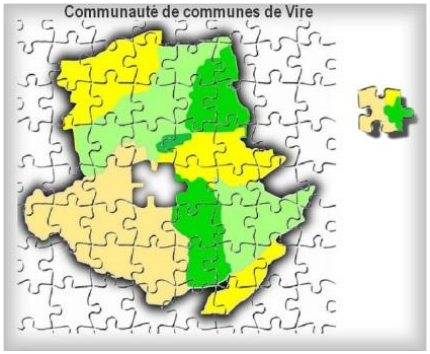

PLUI de la Communauté de communes de Vire :
www.plui-cc-vire.fr/le-plu-intercommunal.html

Les maires des communes de la communauté de communes ont décidé d'élaborer un PLU intercommunal

Quel objectif ?

►Davantage de cohérence

Plutôt que juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, il s'agira de bâtir un projet d'ensemble coordonné et cohérent au sein duquel chacune des 16 communes de la Communauté de communes s'inscrira préservant ainsi les différentes entités communales.

Cette réflexion permettra, à terme, d'acquérir une culture commune et de garantir la cohérence de l'ensemble de nos actions.

Le PLU communautaire se substituera aux documents d'urbanisme existants. Aujourd'hui notre territoire est couvert par un POS intercommunal. Ce document s'adresse à 6 des 8 communes de la Communauté.
A l'issue de la réflexion, le territoire communautaire sera donc régi par un ensemble de règles adaptées aux spécificités locales et cohérentes d'une commune à l'autre.

►Elaborer une politique globale en matière d'aménagement du territoire

Couvert par un périmètre de transports urbains, ce projet de PLUi, en plus d'intégrer les objectifs du Programme Local de L'Habitat (PLH) en cours d'élaboration, comportera également les effets d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) et permettra d'associer pleinement les questions de mobilité à la définition du projet de territoire.

► S'orienter vers une démarche de projet

-Réfléchir et décider ensemble sur des choix de développement partagés
-Permettre de choisir et localiser les efforts publics dans l'intérêt général communautaire
-Concrétiser des choix intercommunaux…(concertation, opposabilité au tiers in fine)
-Prendre en compte la nécessite d'approfondir certaines thématiques (actions foncières pour développer des zones d'activités, gestion des déchets, plan de déplacement, agenda 21, charte paysagère, …)

►Un projet intercommunal où chaque commune doit pouvoir trouver sa place

Cliquez ! S O

III.1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Retour AXE III.1

Objectifs visés :

- **FACILITER L'ACCES DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX COMMERCES ET SERVICES,**
- **INTEGRER LA PROBLEMATIQUE DES DEPLACEMENTS DANS L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE TOUTE NOUVELLE ZONE**
- **CONFORTER L'OFFRE DES COMMUNES PÔLES**

Exemples de moyens :

- REALISER DES PROJETS URBANISTIQUES MISANT SUR LA MIXITE DES ESPACES
- RENFORCER L'OFFRE EN COMMERCE DANS LES PÔLES DE PROXIMITE

Exemple : La ZAC du long cours à Louvigny (14)

Développement d'un nouveau « quartier » mixte, mêlant habitat, commerces, artisanat, services sur 27 ha

Exemple : Une réorganisation des commerces et des services à Courcy (50)

Dans le cadre d'une réorganisation des espaces et des services, la commune de Courcy a créé un commerce et 2 logements locatifs, en rénovation de bâti en plein centre-bourg.

Cliquez !
S
O

III.1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Retour AXE III.1

Objectifs visés :

- **FACILITER L'ACCES DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX COMMERCES ET SERVICES**
- **CONFORTER L'OFFRE DES COMMUNES PÔLES**

Exemples de moyens :

CRÉER DES LIEUX D'ECHANGE ET DE CONVIVIALITE

❑ Aménager les espaces publics, les rendre plus conviviaux

Exemple : Réaménagement de la place de St-Georges-des-Groseillers (61)

❑ Créer des espaces de loisirs conviviaux

Exemple : Le bowling de Bellefontaine à Bayeux

Les lieux d'échanges et de convivialité peuvent prendre différentes formes (salles de convivialité, salles polyvalentes, aménagements de square et de parcs, centre aquatique, maison de l'avenir…).
Les loisirs peuvent inciter à la création de ce type de lieux.

❑ Créer un RAM intercommunal

Outre l'organisation d'animations pour les enfants, le RAM constitue un lieu d'échanges et d'informations tant pour les parents que les assistantes maternelles.

Cliquez !
S
O

III.1. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE EN COHERENCE AVEC LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Retour AXE III.1

Objectifs visés :

- **FACILITER L'ACCES DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS AUX COMMERCES ET SERVICES**
- **SOUTENIR LES SERVICES A LA PERSONNE**

Exemple de moyens :

LIMITER LES DEPLACEMENTS, NOTAMMENT GRACE AUX OUTILS NUMERIQUES

❑ Utiliser les outils numériques

- Créer des relais services publics, permettant de disposer des différentes informations administratives en un seul lieu
- Développer les espaces d'échanges sur l'utilisation de l'informatique et les possibilités de l'Internet.

Exemple : Espaces Publiques Numériques d'Argouges et à la médiathèque

❑ Améliorer les services à la personne, notamment envers les personnes âgées et fragiles

Améliorer les services à la personne surtout pour les plus âgés et les handicapés (portage de repas, soins à domicile, animation…) surtout en zone rurale, encourager l'aide aux plus démunis et favoriser la cohésion sociale…

Cliquez ! S O

III.2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

Retour AXE III.2

Objectifs visés :

- **CONFORTER LES LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES,**
- **SOUTENIR LES INITIATIVES INVITANT A LA PRATIQUE DES DEPLACEMENTS DOUX**

Exemple de moyens :

REALISER UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DES ITINERAIRES CYCLABLES

Exemple : Le Schéma intercommunal des itinéraires cyclables de la CC du Pays d'Argentan

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de la mise en œuvre de son Agenda 21, la Communauté de communes du pays d'Argentan a fait de l'évolution des déplacements une de ses priorités.
Mettre en place une politique volontariste, concrétisée par des mesures favorisant les déplacements à vélo, répond à cet engagement.

La ville d'Argentan
www.argentan.fr

Sommaire

Introduction

Des pistes cyclables pour quels déplacements ?
Les premières communes concernées

Chapitre 1 : Les itinéraires et les aménagements existants et à créer

1.1 Définitions

1.2 La cartographie des itinéraires
1.2.1 L'existant
1.2.2 Les aménagements à créer
1.2.3 Le calendrier prévisionnel des travaux
1.2.4 Les fiches de travaux

1.3 Les aménagements complémentaires : stationnements, intersections

Chapitre 2 : Les recommandations à l'usage des services techniques, maitres d'œuvre et d'ouvrages

2.1 Les principes généraux du schéma intercommunal des itinéraires cyclables

2.2 Les itinéraires cyclables : rappels réglementaires et principes d'aménagements communautaires
2.2.1 Les bandes cyclables
2.2.2 Les contre-sens cyclables
2.2.3 Les pistes cyclables
2.2.4 Les espaces mixtes : piétons – vélos
2.2.5 La piste multi-usage (ou voies vertes)
2.1.6 Des préconisations sur la signalisation horizontale
2.1.7 Des préconisations sur la qualité des cheminements

2.3 Les intersections, les feux et les giratoires
2.3.1 Le traitement des intersections
2.3.2 Les feux tricolores
2.3.3 Les giratoires

2.4 Les parkings et les haltes

Cartographie :

Carte 1 : densité d'habitat, zone d'activité, flux de déplacements
Carte 2 : localisation de quelques destinations « utilitaires » (hors ZA)
Carte 3 : cheminements existants (indépendamment de leur praticabilité)
Carte 4 : Itinéraires Argentan - Nord
Carte 5 : Itinéraires Argentan Centre
Carte 6 : Itinéraires Argentan Sud
Carte 7 : priorités d'aménagement - Argentan
Carte 8 : priorités d'aménagement – Argentan – Fontenai sur Orne – Sarceaux
Carte 9 : aménagements complémentaires – Argentan
Carte 10 : aménagements complémentaires : Argentan – Fontenai sur Orne – Sarceaux
Carte 11 : principaux sites remarquables sur la CDC
Carte 12 à 15 : parcours de loisir 1-2-3-4 avec variantes

Cliquez !

III.2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

Retour AXE III.2

Objectifs visés :

- **CONFORTER LES LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES,**
- **SOUTENIR LES INITIATIVES INVITANT A LA PRATIQUE DES DEPLACEMENTS DOUX**

Exemples de moyens :

- SECURISER LES VOIRIES
- DEVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES DANS LES QUARTIERS

❑ Aménager des liaisons douces sécurisées

Aménager des liaisons douces c'est : améliorer la sécurité, favoriser l'accessibilité, laisser de la place aux marcheurs et cyclistes.

❑ Aménager des « zones de rencontres »

Les zones de rencontres sont définies dans le code de la route comme des « sections ou des ensembles de rues à priorité piétonne », mais « ouvertes à tous les modes de circulation et où les piétons peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie »,

Exemple : La ville de Sceaux

Site de la ville de Sceaux : www.sceaux.fr

❑ Penser les liaisons au sein et entre les quartiers

Certaines démarches (AEU, écolotissements…) obligent à une réflexion sur les modes de déplacements au sein des quartiers (tailles de voiries, venelles à l'image de l'architecture traditionnelle, liaison douce et sécurisée aux équipements, stationnement …)

Les Pieux (50): chemins reliés par des petites placettes

Bazouges (35): chemin au cœur d'un lotissement

Les Pieux (50) : chemin s'appuyant sur une haie bocagère existante

Cliquez !

III.2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

Retour AXE III.2

Objectifs visés :

- **CONFORTER LES LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES,**
- **SOUTENIR LES INITIATIVES INVITANT A LA PRATIQUE DES DEPLACEMENTS DOUX**

Exemple de moyens :

REALISER DES PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Prendre en compte les handicaps dans les aménagements (PAVE, cheminements, équipements…)

Cliquez !

S

O

Quel contexte en matière d'accessibilité ?

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics.

Elle impose aux maires l'élaboration d'un **plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**, pour améliorer la sécurité, le confort, des habitants, des citoyens et des personnes à mobilité réduite telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge, etc...

Indépendamment du PAVE les communes sont tenues de **mettre en accessibilité les Etablissements Recevant du Public (ERP)** : écoles, mairies, bibliothèques…

Qu'est-ce qu'un PAVE ?

Un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics, vise à établir un diagnostic des espaces ouverts au public des communes en termes d'accessibilité. Il expose également des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation.

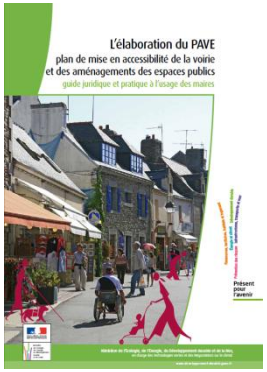

III.2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

Retour AXE III.2

Objectifs visés :

- **CONFORTER LES LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES,**
- **SOUTENIR LES INITIATIVES INVITANT A LA PRATIQUE DES DEPLACEMENTS DOUX**

Exemple de moyens :

METTRE EN PLACE DES PLANS DE DEPLACEMENTS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (P.D.E.S.)

Qu'est ce qu'un PDES ?

Un **PDES** consiste à rassembler, sur la base d'un diagnostic initial, les acteurs de la mobilité scolaire (enfants, parents d'élèves, établissement scolaire et partenaires extérieurs) pour construire un plan d'actions et l'appliquer sur le long terme.

Développer les déplacements groupés , pour une plus grande sécurité et convivialité : vélobus, pédibus, …

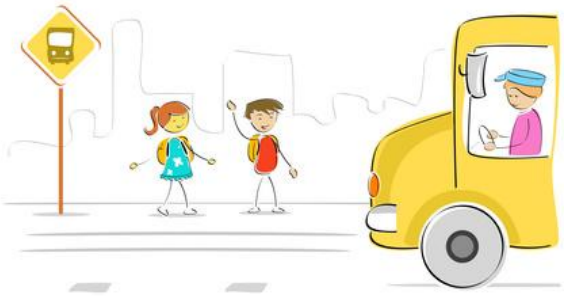

Sensibiliser les plus jeunes aux déplacements doux

Cliquez !
S
O

III.2. RELIER ET SECURISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN PRIVILEGIANT LES DEPLACEMENTS DOUX

Retour AXE III.2

Objectifs visés :

- **CONFORTER LES LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES,**
- **SOUTENIR LES INITIATIVES INVITANT A LA PRATIQUE DES DEPLACEMENTS DOUX**

Exemple de moyens :

- ETABLIR UN SYSTEME DE LOCATION DE VELO
- DEVELOPPER DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

❑ Encourager le développement de systèmes de location de vélo

Exemple : Le système de location de vélo à assistance électrique à Saint-Lô

Cinquante vélos électriques pliables seront mis en location en neuf points de l'agglomération de Saint-Lô au printemps 2012. La ville a acheté ces vélos à la société Saint-Loise Mobiky.

❑ Equiper les espaces de mobiliers pour les déplacements doux

Mettre en place des parkings vélo aux endroits stratégiques…

A proximité des commerces et équipements…

Box à vélo dans une gare (Aquitaine)

Cliquez ! S O

III.3. POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DES PRINCIPAUX AXES

Retour AXE III.3

Objectifs visés :

- **AMELIORER LA FLUIDITE ET LA CONVIVIALITE DU BY PASS**
- **POUSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LA VALORISATION DES ITINERAIRES**

Exemple de moyens :

POURSUIVRE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU BY-PASS
FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE ROUTES PARTAGEES

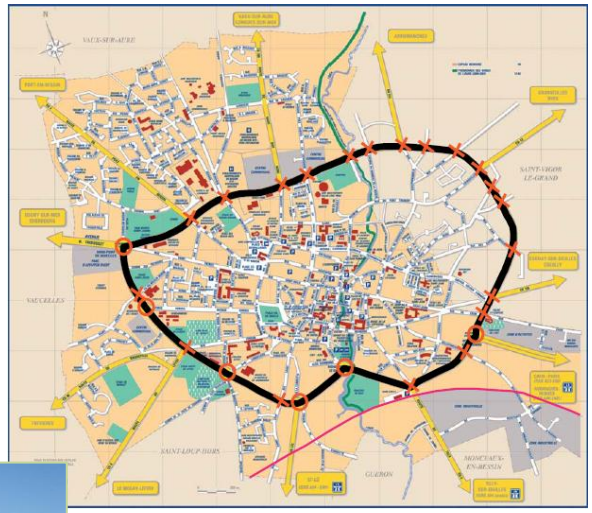

Cliquez !

S

O

La démarche « routes partagées » du Calvados

Le département du Calvados fait de la promotion pour les voies partagées sur son site Internet. Ce type de voie a notamment été aménagé sur l'axe Bayeux/Saint-Lô.

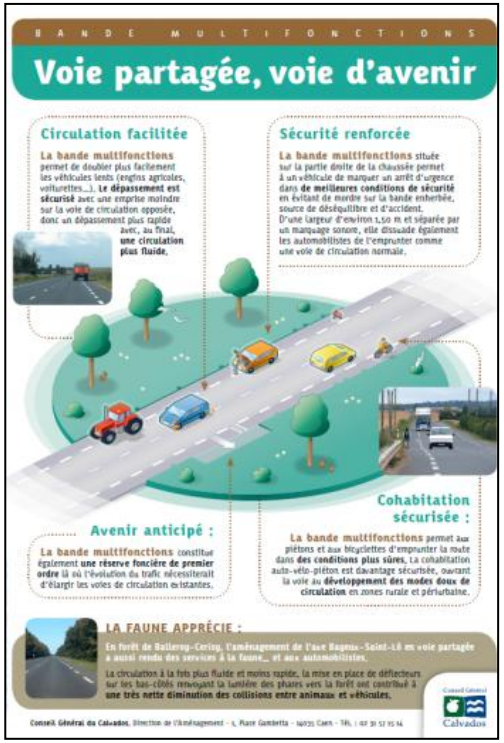

III.4. DEVELOPPER L'INTERMODALITE

Retour AXE III.4

Objectifs visés :

- **UTILISER LA GARE DE BAYEUX COMME POINT DE DEPART DE L'INTERMODALITE**
- **CONFORTER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE**

Exemples de moyens :

- FAVORISER LES PLANS DE DEPLACEMENT ENTREPRISES
- CRÉER UNE CARTE MULTIMODALE
- AMENAGER ET DESSERVIR LES AIRES DE CO-VOITURAGE
- INCITER A L'AUTOPARTAGE

➢ Qu'est ce qu'un Plan de Déplacements Entreprises ?

Un PDE regroupe un ensemble de mesures qui ont pour but d'optimiser les déplacements professionnels. Il vise également à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et limiter les rejets de gaz à effet de serre. Les PDE sont souvent des composantes des Plans de Déplacements Urbains.
Après un diagnostic des besoins, ils conduisent à un plan d'actions : création de services, de type navette, permettant de rejoindre les lieux de travail, ajustement des horaires avec les transports en commun, développement du co-voiturage, mise en œuvre de système d'autopartage …

➢ Qu'est ce que l'auto-partage ?

L'autopartage consiste en la mutualisation d'une voiture, qui permet de diminuer les coûts d'achat et d'entretien du véhicule.

Certaines communes ont mis récemment en place des systèmes d'autopartage de voitures électriques (Besançon – Auto cité, Rennes – City Roul, Poitiers – Otolis…).
Mais cette initiative peut être également mise en œuvre par des entreprises, des associations ….

Exemple : La carte multimodale Korrigo (Bretagne)

Cette carte permet d'utiliser les différents modes de transport (train, bus, taxi, ...) avec des tarifs réduits.

Exemple : Aire de co-voiturage desservie par le bus (Tarn)

Penser à relier les aires de covoiturage par d'autres moyens que la voiture (liaisons piétonnes, bus,…) favorise l'intermodalité.

Cliquez !
S
O

III.4. DEVELOPPER L'INTERMODALITE

Retour AXE III.4

Objectifs visés :

- **DEVELOPPER LES VOIES ET LES MODES DE CIRCULATION DOUX A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Exemples de moyens :

- AMENAGER DES PISTES CYCLABLES
- S'APPUYER SUR LES CHEMINS RURAUX POUR CONFORTER LES LIAISONS INTERCOMMUNALES

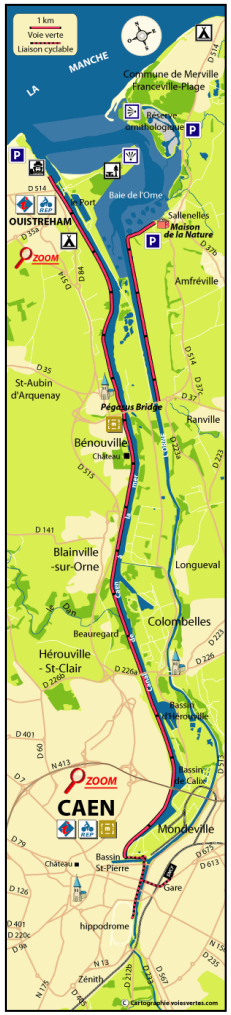

Cliquez !

S

O

Exemple : La voie verte Caen-Ouistreham

Une voie verte est un axe de circulation sécurisé et accessible, dédié aux moyens de locomotion non motorisés.

La voie verte Caen-Ouistreham se localise le long des canaux.

Bayeux Intercom possède des potentiels pour développer des voies vertes et profiter des chemins existants pour les loisirs ou conforter les liaisons communales.

Selon une étude menée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les déplacements doux sont préférés à la voiture lorsqu'ils sont inférieurs à 3,1 Km.
55% des déplacements inférieurs à 1,7 km s'effectuent à pied.

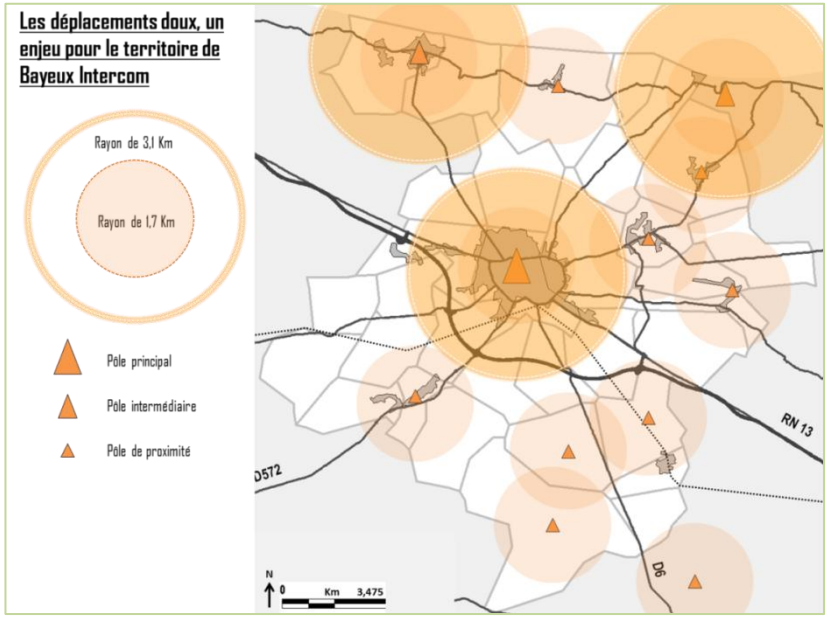

Les voies vertes : www.voiesvertes.com

IV.1. VEILLER A UN URBANISME RESPECTUEUX DE L'IDENTITE LOCALE

Retour AXE IV.1

Objectifs visés :

- **VEILLER A ASSURER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES PROJETS D'AMENAGEMENT . TENIR COMPTE DES CONES DE VISION**
- **ENGAGER DES REFLEXIONS PREALABLES A L'OUVERTURE DE NOUVELLES ZONES D'URBANISATION**

Exemple de moyens :

- **DEFINIR DES AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**
- **DEFINIR DES SECTEURS DE PROTECTION DU PATRIMOINE**

Qu'est-ce qu'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ainsi qu'un secteur de protection du patrimoine ?

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique permettant de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces » (Art L642-1 du code du patrimoine). Suite au Grenelle de l'Environnement, les AVAP remplacent les ZPPAUP. Elles s'en distinguent par l'organisation d'une concertation et la création d'une commission locale, ainsi que la prise en compte des dispositifs relatifs au développement durable (énergies renouvelables, environnement…).

Le Grenelle 2 offre désormais également la possibilité de créer des secteurs de protection du patrimoine à l'occasion de la définition d'un PLU. Les permis de construire relevant de ce secteur sont alors soumis pur avis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Exemple : L'AVAP de Bernay (27)

BERNAY (Eure)

Extraits du dossier de candidature au label ville d'art et d'histoire présenté au conseil national en juin 2011

Bernay, l'attractivité d'un territoire
1/ Une politique de qualité urbaine
2/ La démarche de labellisation au cœur d'une politique de développement culturel

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine : l'AVAP

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (anciennement ZPPAUP) mieux adaptée aux enjeux du patrimoine que l'application systématique d'une servitude de rayon 500 mètres actuellement en vigueur, s'inscrit dans ce dispositif d'harmonisation. La restructuration des espaces publics, la réinscription dans la dynamique urbaine des bâtis désaffectés ou obsolètes (ex-usine Gallant, anciens abattoirs, ex-caserne de pompiers, etc.) suppose une réelle réflexion pour conserver le caractère historique et la composition d'ensemble.

La ville a donc souhaité s'engager dans une démarche d'AVAP. Celle-ci produira des règles appropriées à chaque cas favorisant une réelle valorisation de l'identité de Bernay, qu'il s'agisse d'éléments ponctuels et ou d'ensembles bâtis ou naturels et permettant la réhabilitation voire la revitalisation de certains secteurs. Le périmètre de l'AVAP ne se limitera pas aux périmètres protégés et sites inscrits. L'étude apportera les éléments de connaissance nécessaires à la prise en compte de certains secteurs des quartiers et des espaces paysagers et naturels et sera conduite en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec lequel plusieurs réunions préparatoires se sont déjà déroulées. La ville de Bernay associera l'Animateur de l'architecture et du patrimoine dans cette réflexion. Cette démarche associera également la population lors de réunions publiques d'information et de concertation.

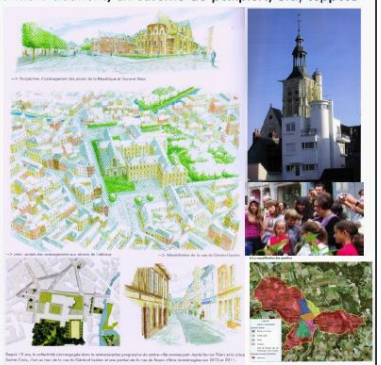

Sources documents : http://www.alainmarinos.net/

Exemple : L'AVAP de Roubaix (59)

Bientôt une cartographie des arbres remarquables de Roubaix

Samedi 30.07.2011, 05:19 - La Voix du Nord – par Wilfried Hecquet

Jusqu'à la rentrée, l'Espace naturel Lille Métropole répertorie les arbres remarquables de 40 communes de l'agglomération. À Roubaix, on en compte une vingtaine, dont un hêtre pourpre âgé de... 300 ans ! La ville de Roubaix veut aller plus loin pour la protection de cette flore exceptionnelle, qui fait partie du patrimoine.

(…) il s'agira d'aller jusqu'à une « protection juridique et cadastrale » des arbres, qui pourra empêcher, demain, la destruction de rareté, par exemple lors d'un projet immobilier.
Cette protection devrait se faire dans le cadre des AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Car voilà la différence aujourd'hui : ces arbres vont enfin être considérés comme faisant vraiment partie du patrimoine roubaisien.
On comprend mieux pourquoi la ville de Roubaix veut désormais aller plus loin dans la protection de ces arbres. L'adjoint Fabrice Belin explique qu'à partir du 14 septembre, sur le nouveau site internet de la ville, une partie sera justement réservée au développement durable, avec la mise en place d'un « recensement collaboratif » de la flore et de la faune roubaisiennes (lire ci-dessous).

Cliquez ! S O

IV.1. VEILLER A UN URBANISME RESPECTUEUX DE L'IDENTITE LOCALE

Retour AXE IV.1

Objectifs visés :

- **VEILLER A ASSURER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES PROJETS D'AMENAGEMENT . TENIR COMPTE DES CONES DE VISION**
- **ENGAGER DES REFLEXIONS PREALABLES A L'OUVERTURE DE NOUVELLES ZONES D'URBANISATION**

Exemple de moyens :

INSTAURER UNE CHARTE PAYSAGERE

Qu'est-ce qu'une charte paysagère ?

La charte paysagère est un outil d'aide à la décision, définissant les principes de gestion du cadre naturel et de mise en valeur d'un territoire. Ce document est une sorte de contrat moral avec les acteurs de l'aménagement du territoire qui peut se concrétiser par la mise en place d'outils opérationnels, financiers, réglementaires et contractuels.
Elle est généralement réalisée à une échelle intercommunale, fondée sur la base d'une entité paysagère reconnue et d'éléments patrimoniaux remarquables.

Exemple : La Charte paysagère et écologique de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure

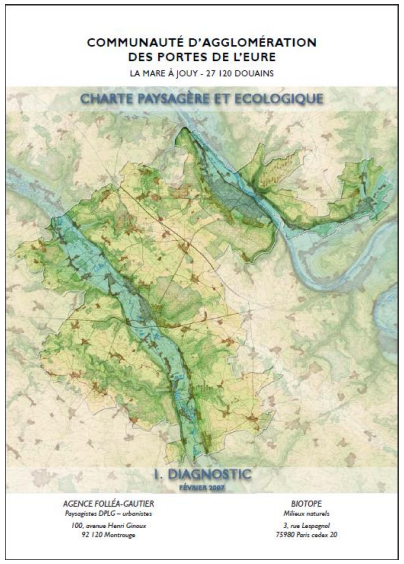
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES PORTES DE L'EURE
LA MARE À JOUY - 27 120 DOUAINS
CHARTE PAYSAGÈRE ET ECOLOGIQUE
I. DIAGNOSTIC
FÉVRIER 2007
AGENCE FOLLÉA-GAUTIER
Paysagistes DPLG – urbanistes
100, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
BIOTOPE
Milieux naturels
3, rue Lespagnol
75980 Paris cedex 20

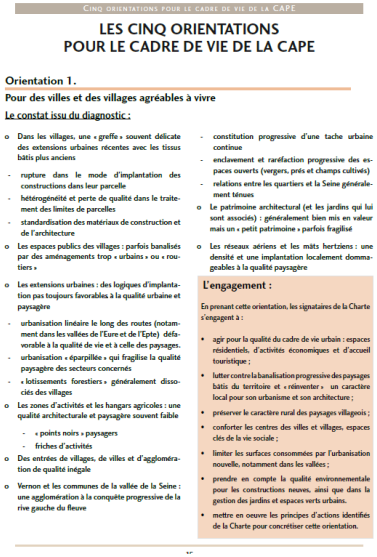
CINQ ORIENTATIONS POUR LE CADRE DE VIE DE LA CAPE

LES CINQ ORIENTATIONS POUR LE CADRE DE VIE DE LA CAPE

Orientation 1.
Pour des villes et des villages agréables à vivre

Le constat issu du diagnostic :

- Dans les villages, une « greffe » souvent délicate des extensions urbaines récentes avec les tissus bâtis plus anciens
  - rupture dans le mode d'implantation des constructions dans leur parcelle
  - hétérogénéité et perte de qualité dans le traitement des limites de parcelles
  - standardisation des matériaux de construction et de l'architecture
- Les espaces publics des villages : parfois banalisés par des aménagements trop « urbains » ou « routiers »
- Les extensions urbaines : des logiques d'implantation pas toujours favorables à la qualité urbaine et paysagère
  - urbanisation linéaire le long des routes (notamment dans les vallées de l'Eure et de l'Epte) défavorable à la qualité de vie et à celle des paysages.
  - urbanisation « éparpillée » qui fragilise la qualité paysagère des secteurs concernés
  - « lotissements foresiers » généralement dissociés des villages
- Les zones d'activités et les hangars agricoles : une qualité architecturale et paysagère souvent faible
  - « points noirs » paysagers
  - friches d'activités
- Des entrées de villages, de villes et d'agglomération de qualité inégale
- Vernon et les communes de la vallée de la Seine : une agglomération à la conquête progressive de la rive gauche du fleuve
  - constitution progressive d'une tache urbaine continue
  - enclavement et raréfaction progressive des espaces ouverts (vergers, prés et champs cultivés)
  - relations entre les quartiers et la Seine généralement ténues
- Le patrimoine architectural (et les jardins qui lui sont associés) : généralement bien mis en valeur mais un « petit patrimoine » parfois fragilisé
- Les réseaux aériens et les mâts hertziens : une densité et une implantation localement dommageables à la qualité paysagère

L'engagement :

En prenant cette orientation, les signataires de la Charte s'engagent à :

- agir pour la qualité du cadre de vie urbain : espaces résidentiels, d'activités économiques et d'accueil touristique ;
- lutter contre la banalisation progressive des paysages bâtis du territoire et « réinventer » un caractère local pour son urbanisme et son architecture ;
- préserver le caractère rural des paysages villageois ;
- conforter les centres des villes et villages, espaces clés de la vie sociale ;
- limiter les surfaces consommées par l'urbanisation nouvelle, notamment dans les vallées ;
- prendre en compte la qualité environnementale pour les constructions neuves, ainsi que dans la gestion des jardins et espaces verts urbains.
- mettre en oeuvre les principes d'actions identifiés de la Charte pour concrétiser cette orientation.

Exemple : Le Plan de gestion paysager du site classé des falaises de Champeaux/St-Jean-le-Thomas (50)

Falaises de Champeaux / Saint-Jean-le-Thomas : des paysages qui changent...
Hier...
Et demain ?

Cliquez !

IV.1. VEILLER A UN URBANISME RESPECTUEUX DE L'IDENTITE LOCALE

Retour AXE IV.1

Objectifs visés :

- **VEILLER A ASSURER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES PROJETS D'AMENAGEMENT . TENIR COMPTE DES CONES DE VISION**
- **ENGAGER DES REFLEXIONS PREALABLES A L'OUVERTURE DE NOUVELLES ZONES D'URBANISATION**

Exemple de moyens :

ETABLIR UN CAHIERS DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

➢ Qu'est-ce qu'un cahier de recommandations architecturales ?

Il s'agit d'un document pédagogique visant la préservation du patrimoine bâti. On y trouve des recommandations architecturales, paysagères et techniques censées permettre une évolution harmonieuse du bâti sur un territoire.
Il est destiné aux maires et propriétaires privés et se trouve souvent annexé au PLU. Un cahier de recommandations architecturales peut être également réalisé à l'échelle d'une intercommunalité.

Les parcs de l'Oise : www.parc-oise-paysdefrance.fr

Exemple : Le cahier de recommandations architecturales de Mont-l'Evêque (60)

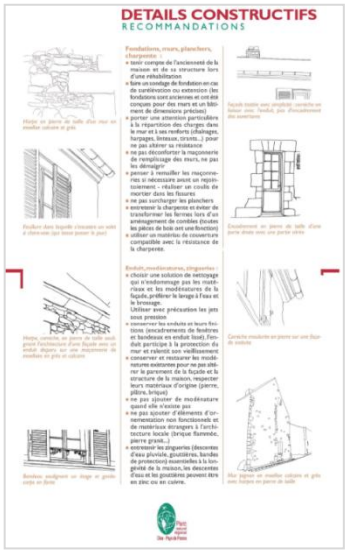

Cliquez !

IV.2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LE CŒUR DES BOURGS

Retour AXE IV.2

Objectifs visés :

- **ENCOURAGER L'AMELIORATION ET LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN, notamment en matière énergétique.**
- **FAVORISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS QUALITATIFS, en mobilisant particulièrement le parc vacant**

Exemples de moyens :

- METTRE EN PLACE UNE Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.)

Exemple : L'OPAH « ENERGIE » du Pays de la Roche aux Fées (35)

Certaines OPAH peuvent être ciblées sur des sujets particulièrement sensibles : la vacance, la maîtrise de l'énergie etc.

Bilan partiel de l'OPAH

Entre juillet 2010 et décembre 2011 :

442 personnes renseignées
149 logements améliorés dont 29 logements locatifs à loyer maîtrisé
87 logements de propriétaires occupants
33 logements hors OPAH

995 614€ de subventions
3 853 162 € de travaux générés

Mettre en place un Programme d'Intérêt Général

L'objectif du PIG est d'engager des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, dont la nature peut être sociale ou technique.
Le PIG consiste en un programme d'actions visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ou le délégataire.
Il doit être en cohérence avec les documents de programmation existants, tels que le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et le Programme Local de l'Habitat .

Restaurer pour louer

Loyer conventionné

PROJET 1

- Type de travaux : Transformation d'un bâtiment à usage agricole en logement locatif à loyer conventionné d'une surface utile de 80 m2
- Secteur : Zone B

- Montant total des travaux : 96000 € TTC dont 52000 € de dépenses subventionnables selon la réglementation ANAH

FINANCEMENT

Subvention ANAH 50%	26 000 €
Prêt FHRU 3,20 %	30 490 €
Prêt bancaire libre 4 %	25 000 €
Apport personnel	14 190 €

Loyer mensuel ▶ 419€
Remboursement mensuel 395 €

Loyer intermédiaire

PROJET 2

- Type de travaux : Mise aux normes de 2 logements vacants depuis plus d'1 an avec des travaux de sortie d'insalubrité de surface utile de 70 m² et 45 m²
- Secteur : Zone C

- Montant des travaux : 135 000 € TTC dont 117 500 € de dépenses subventionnables selon la réglementation ANAH

FINANCEMENT

Subvention ANAH 40% (20% + 20%)	47 000 €
Primes ANAH logements vacants	4 000 €
PRÊT FHRU 2,70 %	60 980 €
Prêt bancaire libre 4%	23000 €
Apport personnel	20 €

Loyers mensuels ▶ 720 €
Remboursement mensuel 583 €

Améliorer une résidence principale

- Type de travaux : mise aux normes de l'installation électrique et du système d'assainissement
- Seuil de ressources : famille de 4 personnes dont le revenu fiscal de référence est de 15850 €
- Montant des travaux : 11000 € TTC

FINANCEMENT

Subvention ANAH insalubrité 50%	5213 €
Avance remboursable Conseil Général 0%	5000 €
Apport personnel	787 €

Remboursement mensuel de l'avance
▶ 70 € pendant 6 ans

Cliquez !

S

O

IV.2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LE CŒUR DES BOURGS

Retour AXE IV.2

Objectifs visés :

- **ENCOURAGER L'AMELIORATION ET LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN, notamment en matière énergétique.**
- **FAVORISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS QUALITATIFS, en mobilisant particulièrement le parc vacant**

Exemples de moyens :

- ENGAGER DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION URBAINE ET DE TRANSFORMATION D'USAGE D'ANCIENS BATIMENTS

Exemple : La requalification du quartier St-Jean à Bayeux

La requalification du quartier Saint-Jean à Bayeux appartient à un programme de renouvellement urbain global. Les buts sont les suivants:

- diversifier l'habitat
- privilégier les espaces verts
- renforcer la cohésion sociale.

Exemple : L'école de La Pernelle réhabilité en logements

Cliquez !
S
O

IV.2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LE CŒUR DES BOURGS

Retour AXE IV.2

Objectifs visés :

- **ENCOURAGER L'AMELIORATION ET LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN, notamment en matière énergétique.**
- **FAVORISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS QUALITATIFS, en mobilisant particulièrement le parc vacant**

Exemples de moyens :

GUIDER LES HABITANTS AU NIVEAU DES ORGANISMES FINANCEURS DE TRAVAUX PRIVES

❑ Informer les propriétaires des aides

Exemple : Des documents de communication pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH de Brecey et St-Hilaire-du-Harcouët

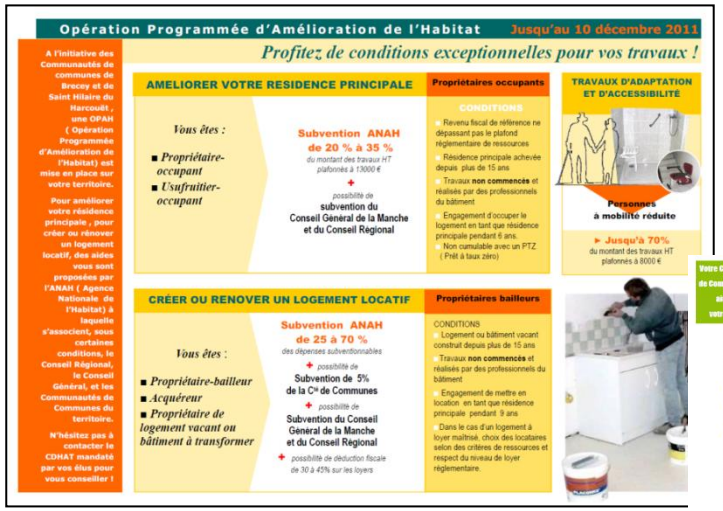

Lors de la réalisation d'OPAH, des permanences sont mises en place pour les propriétaires privés. Elles permettent de renseigner les habitants sur les procédures à suivre ainsi que sur les financements pour rénover leurs logements.

Exemple : Les permanence d'informations Energie à Bayeux

Des permanences, soutenues notamment par le Pays du Bessin sont organisées le second mercredi de chaque mois pour répondre aux interrogations des particuliers sur leurs projets d'habitat.

Cliquez !

S

O

IV.2. RECONQUERIR LE PATRIMOINE BÂTI ANCIEN, PRINCIPALEMENT DANS LE CŒUR DES BOURGS

Retour AXE IV.2

Objectifs visés :

- **ENCOURAGER L'AMELIORATION ET LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN, notamment en matière énergétique.**
- **FAVORISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS QUALITATIFS, en mobilisant particulièrement le parc vacant**

Exemple de moyens :

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT AVEC UNE VEILLE PARTICULIERE SUR LA VACANCE

Exemple : L' Observatoire de la Communauté de communes de la Côte Fleurie (14)

Cet observatoire a été mis en place dans le cadre du PLH. Il permet d'actualiser régulièrement les données sur l'habitat en partenariat avec les communes et de disposer d'indicateurs de mise en œuvre des actions du PLH. A partir de ce dernier, des programmes peuvent être réajustés.

Observatoire de l'habitat Cœur Côte Fleurie :www.observatoire-habitat-ccccf.fr

Exemple : L'observatoire du Pays de la Bretagne Romantique (35)

PAYS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération caennaise www.audiar.org/

Cet observatoire a également été mis en place dans le cadre du PLH.
La réalisation des documents d'analyse et de synthèse est confiée à l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise).

Les dernières parutions de l'observatoire étaient :

- Le marché des terrains à bâtir
- Mixité sociale et accession
- Le logement neuf en 2010
- Le marché du logement d'occasion.

Cliquez !

S

O

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectif visé :

➢ **VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES PAYSAGES**

Exemple de moyens :

S'INSCRIRE DANS DES OUTILS DE NIVEAU SUPRACOMMUNAL POUR LA PROTECTION DES ESPACES

➢ Qu'est-ce qu'une Zone Agricole Protégée ?

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique instaurée par arrêté préfectoral qui permet de renforcer la protection de certaines zones agricoles présentant un intérêt général par la qualité de leur production ou de leur situation géographique.
A des fins paysagères, la ZAP peut aussi permettre de protéger des coupures vertes entre les zones urbanisées.

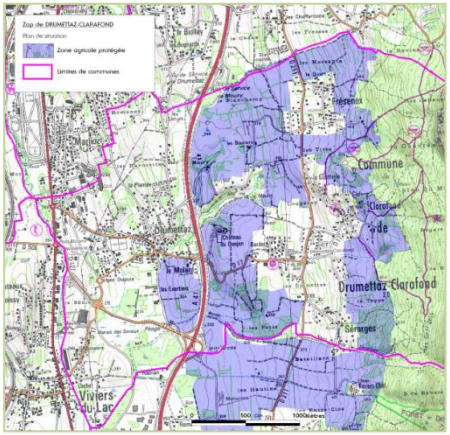

Exemples :

Les ZAP de Montlouis-sur-Loire (37) couvrent la quasi-totalité du cadastre viticole de l'appellation "Montlouis-sur-Loire", c'est à dire environ 300 hectares, soit 10 % du territoire communal.

Les ZAP de Drumettaz Clarafond (73), d'un périmètre de 300 ha en bordure du lac du Bourget, sont accompagnées de programmes d'actions complémentaires (intervention SAFER, création d'une association foncière agricole…) afin de préserver les terres d'importances agricoles soumis à forte pression foncière.

➢ Qu'est-ce qu'un Périmètre de protection et Aménagement des Espaces agricoles Naturels et périurbains ?

L'objectif des PAEN est d'empêcher la transformation des zones agricoles et naturelles périurbaines en zones urbanisables.
Le PAEN est une compétence départementale qui s'exerce par l'usage d'un droit de préemption au profit du département à l'intérieur d'un périmètre à définir.
Un programme d'actions prévoit des aménagements et des orientations de gestion pour favoriser les exploitations agricoles, la gestion forestière et la préservation et valorisation des espaces naturels et paysages.

Exemples :

Le PAEN de la Prade du Canohès (66) porte sur une surface d'environ 281 ha. Le projet traduit la volonté des collectivités locales de mutualiser leurs moyens et compétences autour de ce secteur viticole.

Programme d'actions :
- Maintien et développement de l'agriculture sur le plateau et les coteaux
- Préserver ou améliorer la qualité du paysage et de la biodiversité
- Préserver ou améliorer le fonctionnement du réseau hydraulique dans la Prade
- Développer le potentiel récréatif et social des espaces concernés sous réserve de la compatibilité de cette orientation avec les trois précédentes.

Cliquez !
S
O

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectif visé :

➢ **VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES PAYSAGES**

Exemple de moyens :

PROTEGER ET VALORISER LES HAIES BOCAGERES

❑ **Réaliser des inventaires de haies dans le cadre de PLU et protéger les haies au titre « d'élément de paysage » (L.123-1-5, al.7)**

Exemple : Le Plan Local d'Urbanisme de Planquery (14)

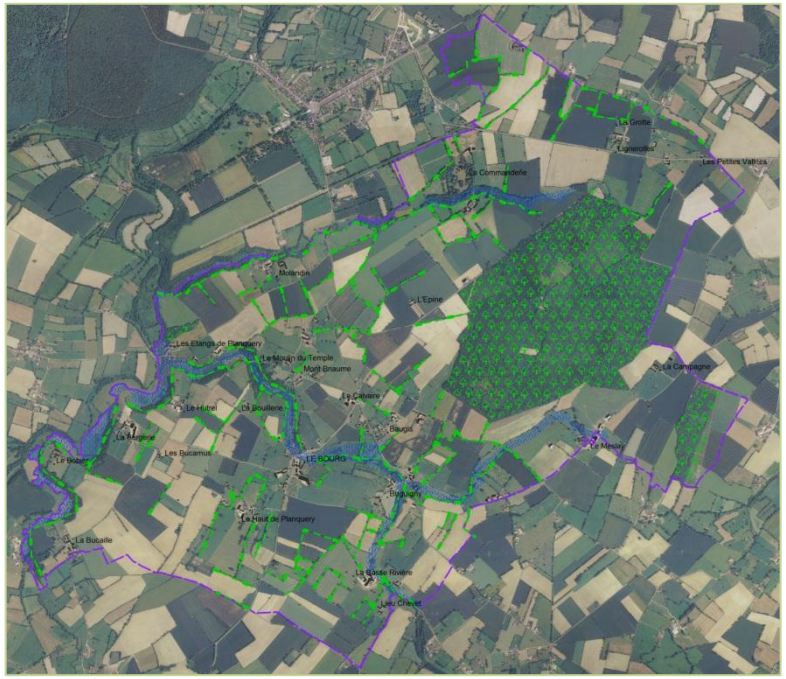

Chambr'Agri+

en direct de la Chambre d'Agriculture du Calvados

SUPPLÉMENT TECHNIQUE DÉCEMBRE 2008

ENERGIES RENOUVELABLES

Avec la haie bocagère, le retour d'un combustible durable

La haie façonne les paysages d'une bonne partie du territoire normand. Brise vent, lutte contre l'érosion, limitation du ruissellement, bois de construction... ses rôles ou fl des ans ont été nombreux. Entre tous, la haie a surtout été un moyen de se chauffer. Après un lent déclin lié à une image passéiste, faire du bois n'était pas alors véritablement une activité de progrès au temps du fuel et de l'électricité, le bois énergie, à la faveur d'avancées technologiques, recommence à gagner du terrain.

La haie joue un rôle les conditions de sol, entre important en matière 150 et 300 m d'eau ! de rétention de l'eau. Contrôlée à un talus, la haie Dans un bassin versant bo- devient un vrai remparé contre cager, les volumes de ruis- le ruissellement, de surface ou sellement sont deux fois plus sous terrain. faibles que dans un bassin de Par ailleurs, la haie traditionnelle dimension mais de nelle constitue un brise vent efpoutre de haies. Ainsi, une ficace : il ne s'agit surtout pas simple haie de 50 mètres en d'avoir une haie totalement avoit d'une parcelle d'un hec- étanche aux vents, puisqu'elle tare permet de stocker, utiliser protège des perturbations avant et après, préjudiciables aux animaux et aux installations.

Mauvais

Brise-vent perméable (haie ajourée)

Bon

Brise-vent perméable (haie dense)

En Normandie, la haie joue tion "Haies nergie" lancée à un rôle sociétal fort de par l'automne 2007 sur le département du Calvados a cette ambition.

❑ **Promouvoir les Plans de Gestion des haies auprès des agriculteurs dans le cadre d'un projet de développement de la filière bois locale**

➢ **Bientôt des plans de gestion des haies adaptés aux espaces agricoles du Calvados**

La Chambre d'Agriculture du Calvados a mis en place l'opération « Haies nergie ». Ce projet vise à définir un cahier des charges de plan de gestion des haies sur la base d'expérimentations sur 6 fermes test.

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectif visé :

➢ **VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DES PAYSAGES**

Exemple de moyens :

PROTEGER LES ZONES HUMIDES

Exemple : L'inventaire des zones humides sur la commune de Louvigné de Bais

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Louvigné de Bais a souhaité inventorier les zones humides du territoire. Cette commune fait entièrement partie du bassin versant de la Vilaine qui dispose d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvé le 1er avril 2003.

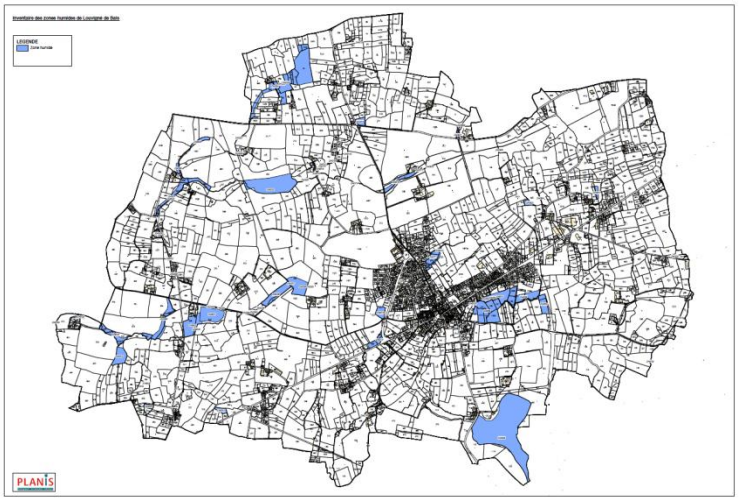

Répartition des zones humides sur la commune de Louvigné de Bais

ZONE HUMIDE N°ZH101

Renseignements généraux

Identifiant :	35161-101
Date de l'inventaire :	03/06/10
Commune :	Louvigné de Bais
Bassin versant :	Affluent de l'Etang des Vaux → Etang des Vaux → La Bichetière → La Vilaine
Lieu-dit :	La Brégeais
Parcelles cadastrales concernées :	pour partie : B 1243, 1242, 746,1241, 1244, 1240, 1239, 1751, 1752, 1238, 1236, 1235, 1234, 1344, 1232, 1711, 1712, 1712, 1714, 1258
Superficie :	1700 m²
Coordonnées Lambert (en km) :	x= 328,725 y= 2345,094

Localisation générale | *Localisation sur carte IGN* | *Localisation cadastrale*

Description de la zone humide

Typologie : Cours d'eau et ses bordures

Description : Cours d'eau surcreusé d'environ 1 m de large et bordures d'1 m de large de chaque côté, en partie arboré

Espèces végétales observées : épilobe hirsute, douce-amère, massette, œnanthe safranée, saule, chêne, noisetier

Espèces animales observées : /

Intérêts : Floristique, Faunistique

Usages actuels : Prairie ou bande enherbée en bordure de culture

Etat actuel du site : Cours d'eau profond indiquant un surcreusement

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectifs visés :

- **POURSUIVRE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE**
- **DEVELOPPER DES BOUCLES ET CIRCUITS EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE**
- **CONFORTER LA DYNAMIQUE D'ANIMATION AUTOUR DES SITES REMARQUABLES**

❑ Développer des circuits touristiques conviviaux

Exemple : Les Rallyes-découverte « Caen, de la tête aux pieds »

Découverte de la ville sous forme de jeux de piste

Office de tourisme de Caen : www.tourisme.caen.fr/

❑ Utilisation des nouvelles technologies (M.Tourisme)

Exemple : La création de postes de guides villageois dans la Manche

Le Pays de la Baie du Mont-St-Michel finance des formations de guides villageois, ce qui permet de faire découvrir les petites communes.

Pays de la baie du Mont-St-Michel www.pays-baie-mont-saint-michel.fr/

Exemple de moyens :

VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE PAR DES PRODUITS TOURISTIQUES

❑ Entretenir, aménager, équiper les parcours de randonnée

- Baliser les sentiers
- Entretenir les sentiers et chemins (en contrat avec des associations)
- Organiser des missions nettoyage des chemins et sentiers (en collaboration avec les écoles)
- Réaliser des topoguides
- Créer de nouveaux sentiers , des parcours thématiques ou ludiques
- …

Panneau d'information à Juaye Mondaye

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectifs visés :

- **VEILLER AU MAINTIEN DE LA QUALITE DU PAYSAGE, EN PARTICULIER DU CADRE BOCAGER**
- **POURSUIVRE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE**
- **DEVELOPPER DES BOUCLES ET CIRCUITS EN LIEN AVEC LE PATRIMOINE**
- **CONFORTER LA DYNAMIQUE D'ANIMATION AUTOUR DES SITES REMARQUABLES**
- **PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES EAUX CÔTIERES DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE GLOBALE**

Exemple de moyens :

DEVELOPPER DES CHANTIERS D'INSERTION EN LIEN AVEC LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Exemple : Les chantiers d'insertion de la Ville de Thouars (79)

Le chantier d'insertion patrimoine est agréé par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique pour douze postes et reçoit, en moyenne, chaque année **17 salariés en contrat aidé : CAE-CUI.**
Ce dispositif est **financé par l'Etat, le Conseil Général et la Collectivité.**
Les deux encadrants techniques d'insertion, assurent les apprentissages techniques et participent à l'accompagnement socio professionnel des douze salariés.

Chargés de la réhabilitation du patrimoine architectural communal, de l'aménagement et de l'entretien paysager des sites réhabilités, les « volets » espaces verts et maçonnerie composés de six salariés et d'un encadrant technique spécialisé se déplacent, en fonction des projets, sur le territoire communal.

Ville de Thouars et Communauté de communes du Thouarsais : www.thouars-communaute.fr/

Exemple : Les chantiers d'insertion pour la restauration du petit patrimoine de la Communauté de communes du Pays Buriaud (17)

Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/

Chantier d'insertion –Restauration du petit patrimoine de la Communauté de Communes du Pays Buriaud– Charente-Maritime

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Buriaud

Résumé du projet :

La Communauté de Communes s'est alliée avec des partenaires professionnels de l'insertion pour mutualiser des compétences et utiliser des travaux de sauvegarde du patrimoine et d'entretien de l'environnement comme support technique d'apprentissage et d'insertion. L'association d'insertion SAS suit et encadre le chantier.

Le projet consiste à restaurer :

- → Le puits de Migron (travaux de restauration et réalisation d'enduits),
- → Le lavoir de Dompierre-sur-Charente (dallage, bordures en pierre),
- → Le lavoir de Saint-Cesaire (réalisation d'une dalle, pose de pierre de tailles),
- → Les murs du jardin médiéval de Saint-Sauvant (mur de pierre sèche à remonter).

Public bénéficiaire : 7 personnes en insertion, recrutées via le Pôle Emploi, par le biais de contrats aidés - Principalement originaires des communes limitrophes – Niveau de formation de la 3ème au Baccalauréat.

Durée : 8 mois de mars à octobre 2012.

Coût global du projet :	**116.147 € HT**
Montant des dépenses éligibles :	**89.700 €**
Subvention obtenue :	**20.200 €**

Fonds national en faveur de l'insertion, de la formation et de la transmission des savoir-faire
Comité de pilotage – 28 mars 2012

IV.3. PRESERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET IDENTITAIRE

Retour AXE IV.3

Objectif visé :

- **PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES EAUX CÔTIERES DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE GLOBALE**

Exemple de moyens :

ENGAGER UNE POLITIQUE DE GESTION DURABLE DE L'EAU

Exemple : La Communauté de communes du Val de Drôme, a mis en place un programme LIFE pour la gestion du bassin versant de la Drôme (26)

La rivière Drôme et ses affluents : www.riviere-drome.com/

Exemple : Les actions menées en faveur de la lutte contre l'érosion des cours d'eau par le Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais (50)

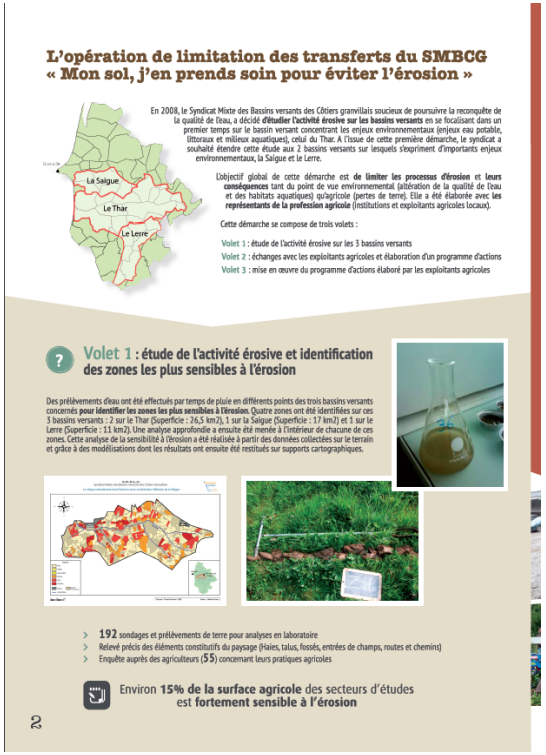

Un travail important a été effectué en collaboration avec les acteurs du monde agricole.

Syndicat Mixte des bassins versant des côtiers granvillais : www.smbcg-mareclean.eu/